

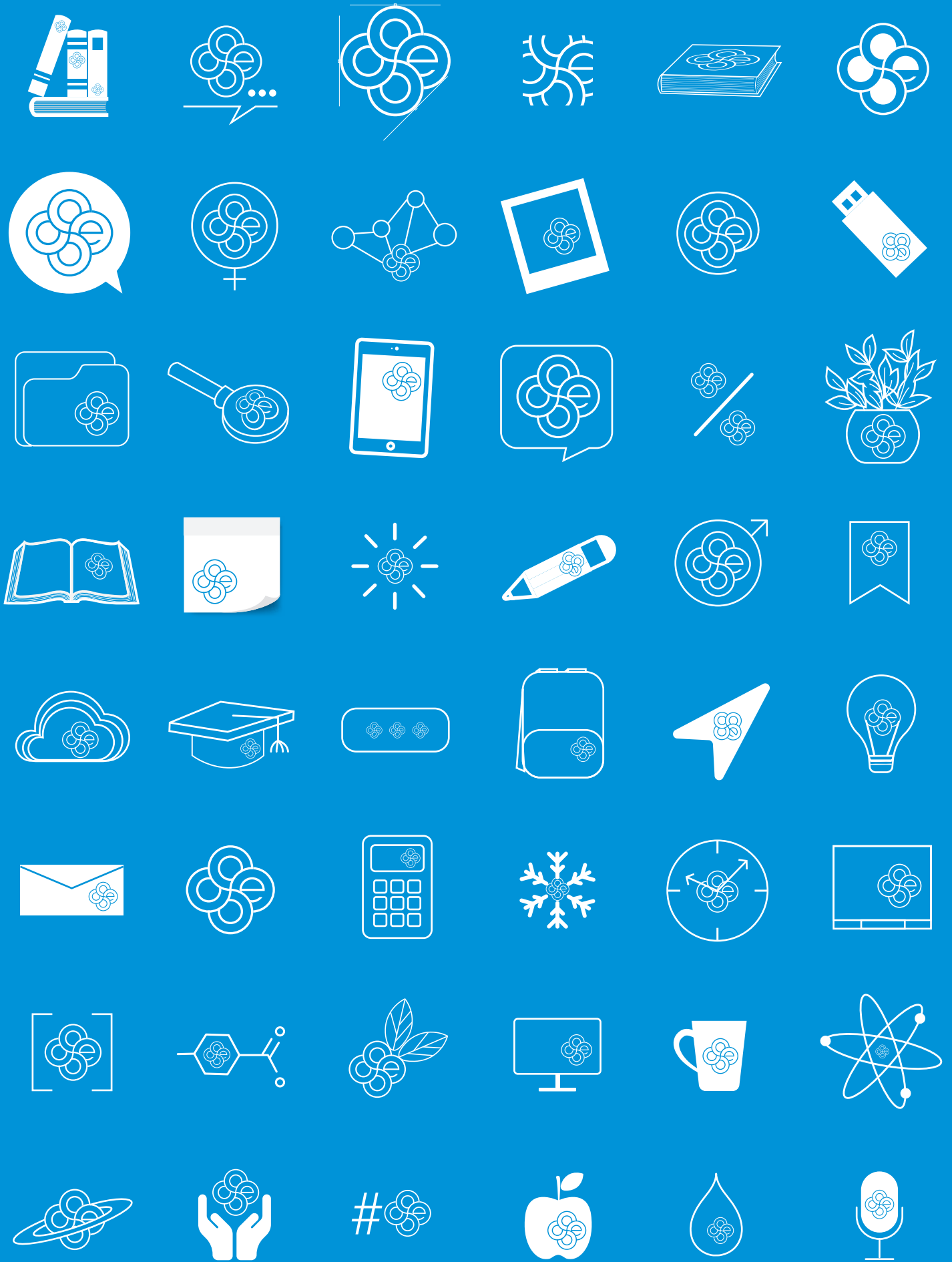
CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Rapport annuel
de gestion

2020-2021



Québec 



Rapport annuel de gestion 2020-2021

Conseil supérieur de l'éducation

La reproduction de ce document est autorisée à des fins éducatives ou de recherche à condition que l'extrait ou l'intégralité du document soit reproduit sans modification.

La mention de la source est obligatoire.

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Vous pouvez consulter ce document à l'adresse www.cse.gouv.qc.ca ou, pour en obtenir une copie papier, vous pouvez présenter une demande au Conseil supérieur de l'éducation :

par téléphone : 418 643-3850 (boîte vocale)

par courrier électronique : conseil@cse.gouv.qc.ca

par la poste :

1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2

Cette publication a été produite par le [Conseil supérieur de l'éducation](#) Pour obtenir de l'information complémentaire sur l'organisme, composez le 418 643-3850 ou consultez le site Web à www.cse.gouv.qc.ca.

Coordination

Mylène Gauvreau

Collecte et analyse des données

Hermann Enomana

Révision linguistique

Des mots et des lettres

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2021). *Rapport annuel de gestion 2020-2021*, Québec, Le Conseil, 87 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN : 978-2-550-90101-3 (version imprimée)

978-2-550-90102-0 (version PDF)

ISSN : 1711-1722 (version imprimée)

1719-0622 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2021**

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épiciène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement fait de fibres postconsommation.

100%



Message de la présidente du Conseil supérieur de l'éducation

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation

Madame Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur

Hôtel du parlement
Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

J'ai le grand plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration publique*. Ce document administratif énonce la mission de notre organisme ainsi que ses valeurs. Il fait état des objectifs majeurs que le Conseil s'est fixés et des réalisations qui ont vu le jour pendant la période se terminant le 31 mars 2021.

Le contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire de la COVID-19 a bouleversé l'organisation du travail et nécessité une révision en profondeur de nos pratiques, mais il nous a aussi permis d'innover pour répondre aux défis urgents et à long terme du milieu de l'éducation. Le Conseil s'est ainsi rapidement adapté et mobilisé dans le but de jouer le rôle stratégique et rassembleur qui est le sien. Faisant preuve d'une grande agilité, il a multiplié et diversifié ses publications afin d'exercer son rôle d'influence sur les décideurs, il a alimenté les débats publics et contribué à l'évolution des politiques publiques confrontées à des situations inédites.

Pour remplir sa mission première qui est de conseiller les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les membres du Conseil ont été interpellés à 10 reprises, souvent dans un contexte d'urgence, en ce qui a trait à des modifications réglementaires qui devaient être apportées de manière temporaire ou parfois permanente en raison des situations d'exception auxquelles l'ensemble des acteurs de l'éducation se voyaient confrontés. Ce sont donc 11 avis réglementaires que nous avons portés à votre attention à la suite de consultations menées auprès de nos instances. Le Conseil s'est fait un devoir de rapporter avec justesse et impartialité les préoccupations découlant des délibérations de nos membres tout comme les résultats des plus récents travaux de recherche.

De plus, afin de bien mesurer l'impact de la pandémie sur le milieu de l'éducation, le Conseil a réuni de façon hebdomadaire des membres de ses instances pour leur permettre d'échanger sur les différents enjeux et défis rencontrés par le personnel enseignant, les gestionnaires, le personnel professionnel et le personnel de soutien, les parents ou encore les élèves ou les étudiantes et étudiants, de même que sur les solutions qui ont été apportées. En réponse aux diverses situations pédagogiques ou institutionnelles signalées, 49 capsules hebdomadaires ont également été mises en ligne pour prendre en compte les préoccupations et les besoins exprimés. La publication de telles capsules s'est poursuivie et diversifiée au cours de l'année, ce qui a permis de mettre en valeur le Conseil en tant qu'organisme promouvant non seulement la recherche, mais aussi la richesse et la qualité de ses membres ainsi que son héritage à travers les ans.

En outre, le Conseil s'est distingué par la rigueur, la pertinence et la quantité de ses publications, qui sont venues répondre aux préoccupations du milieu de l'éducation. En effet, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, trois avis, deux mémoires et neuf documents de la série *Études et recherches* vous ont été transmis et ont été largement diffusés sur les réseaux sociaux.

D'ailleurs, la pandémie liée à la COVID-19 a permis au Conseil de maximiser son utilisation des réseaux sociaux, lesquels se sont avérés une solution rapide à un besoin urgent d'information. Ils sont devenus un canal de communication indispensable pour la diffusion de ses travaux et publications, ses comptes Facebook, Twitter et LinkedIn ayant connu une croissance fulgurante au cours de la dernière année.

Enfin, le Conseil a pu mesurer l'apport de la relève étudiante à travers les travaux, activités et réalisations menés par les 10 membres du nouveau Comité *ad hoc* interordres de la relève étudiante. Ce comité a régulièrement été consulté par chacune des instances du Conseil et, en moins d'un an d'existence, a représenté la voix étudiante dans plusieurs grands dossiers.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des membres bénévoles des instances du Conseil. En cette année marquée par des défis majeurs et une charge de travail intense, ils ont partagé sans compter leur expertise ainsi que leur savoir et ont fait preuve d'un engagement sans bornes pour la réussite éducative de tous les élèves, étudiantes et étudiants du Québec. Je tiens aussi à souligner le professionnalisme du personnel de la permanence, qui a su s'adapter rapidement dans le contexte inhabituel dû à la COVID-19.

Le Conseil entend poursuivre son rôle stratégique et sa fonction de conseil en ce qui concerne les grands enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain. J'espère qu'à la suite de la lecture de ce rapport, vous serez à même de constater que nous avons atteint et même dépassé la majorité des cibles du Plan stratégique 2018-2022, et ce, malgré le contexte exceptionnel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre et Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,



Maryse Lassonde, O.C., C.Q., Ph. D., MSRC
Québec, septembre 2021

Déclaration attestant la fiabilité des données

À titre de présidente du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

La mise en œuvre de la troisième année du Plan stratégique 2018-2022 a été bouleversée par la pandémie liée à la COVID-19. Le contexte de télétravail, les changements organisationnels et une importante réorganisation interne du travail amorcée il y a trois ans ont entraîné des résultats dépassant largement notre évaluation initiale pour certaines cibles, comme en témoigne ce rapport.

Face à ces nouvelles réalités, le Conseil a dû mettre à jour le Plan stratégique 2018-2022 en rehaussant certaines cibles, ce qui lui a permis non seulement de maintenir le cap sur les orientations et les objectifs de celui-ci, mais aussi de s'adapter aux impératifs de la situation. Le 30 octobre 2020, nous avons ainsi informé le secrétaire général du Conseil du trésor des modifications apportées et avons publié une mise à jour du tableau synoptique de ce plan stratégique, qui figure en annexe. Cet exercice nous a permis de mieux refléter nos activités tout en inscrivant nos réalisations dans une progression constante et juste de nos objectifs.

Ce rapport annuel de gestion décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision du Conseil supérieur de l'éducation. Il présente les différents travaux et activités ayant mené à la mise en œuvre des orientations, des objectifs et des indicateurs de son plan stratégique révisé. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année 2020-2021.

En vue de fournir des données conformes aux faits relatés, des documents de reddition de comptes et des fiches d'étude de crédits ont été utilisés pour consigner les données présentées dans les pages suivantes. Bien entendu, ces pièces justificatives sont conservées pour référence ultérieure. À ma connaissance, l'information contenue dans ce rapport est fiable, objective, exempte d'erreur et vérifiable. Elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.

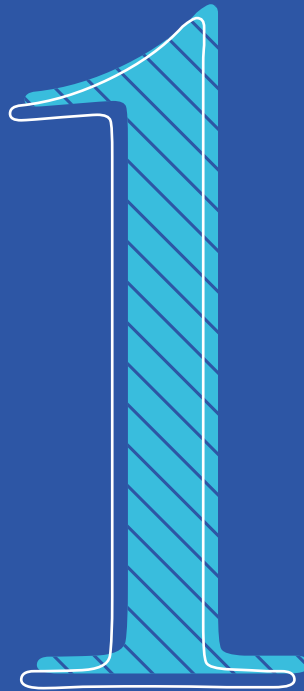
La présidente,

A handwritten signature in blue ink that reads "Maryse Lassonde".

Maryse Lassonde

Table des matières

1	Présentation du Conseil supérieur de l'éducation	1
1.1	L'organisation en quelques mots	2
1.2	Le Conseil, c'est...	8
1.3	Faits saillants	10
2	Résultats	17
2.1	Plan stratégique 2018-2022.	18
2.2	Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	36
3	Rapports d'activités.	37
3.1	Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation.	38
3.2	Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et Commission de l'enseignement secondaire	39
3.3	Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial	40
3.4	Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires.	41
3.5	Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue	43
3.6	Comité interordres de la relève étudiante	44
4	Ressources utilisées.	45
4.1	Utilisation des ressources humaines	46
4.2	Utilisation des ressources financières	48
4.3	Utilisation des ressources informationnelles	50
5	Annexes – Autres exigences	51
5.1	Gestion et contrôle de l'effectif	52
5.2	Développement durable	53
5.3	Divulgateur d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.	57
5.4	Accès à l'égalité en emploi	57
5.5	Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics.	60
5.6	Accès aux documents et protection des renseignements personnels	61
5.7	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	62
5.8	Égalité entre les femmes et les hommes	63
5.9	Publications 2020-2021 du Conseil	64
5.10	Tableau synoptique du Plan stratégique 2018-2022 du Conseil supérieur de l'éducation.	68
5.11	Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation	69
5.12	Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2021.	75
5.13	Liste des membres du Conseil et de ses commissions.	76
5.14	Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation	84



Présentation du Conseil supérieur de l'éducation

1.1 L'organisation en quelques mots

Créé en 1964, le Conseil supérieur de l'éducation a pour mission de collaborer avec le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur, et de les conseiller sur toute question relative à l'éducation. Le Conseil informe ainsi les ministres de l'état et des besoins de l'éducation au Québec et propose une réflexion critique alimentée par la recherche, la consultation d'expertes ou d'experts et d'acteurs de l'éducation de même que par les délibérations démocratiques de ses membres.

Il peut se prononcer sur toute question touchant à l'éducation et concernant tous les ordres et secteurs d'enseignement, depuis la maternelle jusqu'à l'université, y compris l'éducation des adultes et la formation tout au long et au large de la vie, ainsi que la recherche à l'enseignement supérieur.

Le Conseil supérieur de l'éducation est appelé à jouer un rôle stratégique et rassembleur quant à la vision de l'éducation au Québec et demeure le point de rencontre entre les différentes parties prenantes dans ce domaine. Ce mandat a été d'autant plus notable au cours de l'année 2021 alors qu'une lecture concertée des répercussions de la pandémie liée à la COVID-19 en éducation s'est avérée essentielle. Le Conseil a aussi pour objectif de multiplier les initiatives et les collaborations afin de créer une plus grande concertation avec ses partenaires du milieu de l'éducation.

L'approche systémique adoptée par cet organisme intègre la dimension sociale de l'éducation. Par ailleurs, le Conseil n'est pas à proprement parler un organisme de recherche bien qu'il utilise des résultats de recherche dans ses travaux et se penche sur la recherche menée à l'enseignement supérieur, toujours selon une approche systémique.

Par ses publications, il exerce une influence sur les instances décisionnelles en éducation, alimente les débats publics de manière constructive et contribue à l'évolution des politiques publiques et du cadre législatif et réglementaire.

Le Conseil est un organisme autonome composé de 21 membres bénévoles issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. La composition de ses instances doit représenter la diversité de cette société. C'est pourquoi il s'assure que les personnes qui y sont nommées occupent des fonctions diversifiées et qu'elles sont issues des réseaux public et privé, des milieux francophone et anglophone, des minorités culturelles ainsi que des communautés des Premières Nations et des Inuits. Au cours de la dernière année, des efforts importants ont été déployés en ce qui concerne les organismes œuvrant auprès des communautés culturelles ainsi que des organisations autochtones, afin que les instances du Conseil reflètent encore mieux l'image de la société québécoise.

fonctions diversifiées
minorités culturelles
réseaux public et privé
communautés des Premières Nations et des Inuits

Le Conseil cherche à assurer une parité hommes-femmes au sein de ses comités et de ses commissions. Les personnes qui siègent à la table du Conseil et à ses différentes instances le font en tant que **citoyennes et citoyens**, et à titre **bénévole**. Elles sont mises à contribution pour orienter et enrichir la préparation des avis et des rapports qu'il publie.

Selon sa loi constitutive, présentée en annexe, le **Conseil doit** :

- donner son avis sur tout projet de règlement que les ministres sont tenus de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'ils portent à son attention;
- produire un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation au moins tous les deux ans;
- publier annuellement un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

De plus, selon cette loi, le **Conseil peut** :

- donner son avis aux ministres ou faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir des requêtes, des opinions et des suggestions sur toute question relative à l'éducation de la part d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

La vision

Le Conseil supérieur de l'éducation a pour objectif de devenir une autorité incontournable et un organisme renouvelé qui élabore et partage une vision globale, intégrée et évolutive de l'éducation au Québec.

Les valeurs

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil s'appuie sur trois valeurs :

l'impartialité en agissant en toute indépendance et sans parti pris;

l'ouverture par l'intégration d'une pluralité de points de vue;

la rigueur par la qualité des travaux qu'il effectue.

Le fonctionnement

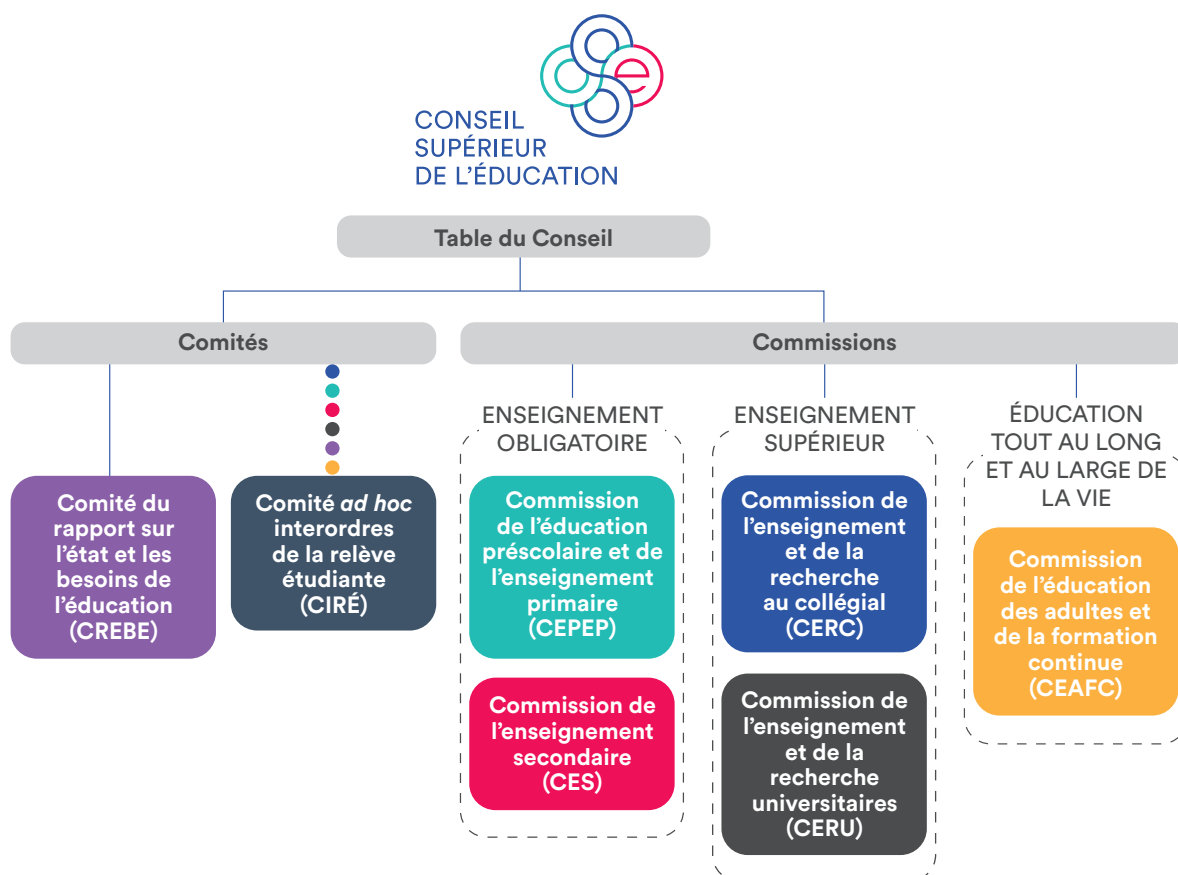
La table du Conseil

La table du Conseil supérieur de l'éducation compte 21 membres bénévoles nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus quatre ans qui ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois. Ces citoyennes et citoyens s'intéressent au milieu de l'éducation, occupent une fonction en lien avec celui-ci ou évoluent dans diverses organisations de la société québécoise.

Le Conseil des ministres désigne également la présidente ou le président du Conseil, alors que les membres de la table de ce dernier désignent une présidente ou un président pour chacun de ses comités et commissions.

Les comités et les commissions

Deux comités et cinq commissions appuient la table du Conseil :



De plus, la table du Conseil met sur pied un comité responsable de l'élaboration du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. En vertu de la loi constitutive du Conseil, ce comité doit, au moins tous les deux ans, faire rapport aux ministres. La composition de ce comité varie selon le thème traité dans chacun des rapports sur l'état et les besoins de l'éducation. Les membres sont sélectionnés en fonction de leur expertise, de leur connaissance d'une problématique particulière ou de la perspective qu'ils apportent en raison de leur milieu d'appartenance. Cette année, le Conseil a confié à un tout nouveau comité un mandat d'une durée d'un an qui consistait à analyser spécifiquement les effets de la pandémie et la réponse du système éducatif québécois dans ce contexte particulier.

Par ailleurs, le Comité *ad hoc* interordres de la relève étudiante, créé en septembre 2020, a démontré sa pertinence et sa complémentarité au cours de sa toute première année d'activité. Formé exclusivement d'étudiantes et d'étudiants du collégial et de l'université, ce comité a pour objectif d'enrichir la pensée du Conseil en impliquant davantage la relève étudiante dans ses réflexions, ses activités et ses travaux. La création de ce comité est une avancée majeure pour le Conseil supérieur de l'éducation depuis la nomination du premier représentant étudiant à sa table en octobre 1976.

En ce qui concerne les cinq commissions, chacune est composée de 9 à 15 personnes. Les membres sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé.

Les commissions, en vertu d'un mandat du Conseil, sont chargées de préparer des projets d'avis sur des thèmes qui se rapportent à l'ordre ou au secteur d'enseignement auquel elles correspondent.

Une commission conjointe

Le 10 janvier 2020, le ministre de l'Éducation a annoncé qu'il donnait le coup d'envoi d'une révision du programme d'éthique et culture religieuse. Le Conseil supérieur de l'éducation a donc procédé à la mise sur pied d'une commission conjointe réunissant les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et de la Commission de l'enseignement secondaire. Cette union a notamment permis d'apporter un éclairage sur les défis que pose une telle révision et les options qui s'offrent pour une transition réussie vers un nouveau programme.

Une instance et des consultations ad hoc

Fort d'une pratique maintenant établie, le Conseil a demandé que soit institué en février 2021, pour une période définie, un comité *ad hoc* qui se pencherait particulièrement sur la question de la liberté académique. Ce comité avait initialement pour mandat d'éclairer les membres du Conseil quant aux débats sur le sujet ayant actuellement lieu dans les milieux universitaires et, dans une certaine mesure, les milieux collégiaux, en réalisant une recension des initiatives gouvernementales et institutionnelles en matière de liberté académique, mises en œuvre ici et ailleurs dans le monde. Pour être à l'écoute de la diversité des propos et bien mesurer la complexité du sujet, ce comité *ad hoc* était composé de membres du Conseil, de ses deux commissions de l'enseignement supérieur (collégial et universitaire) ainsi que du Comité interordres de la relève étudiante. Des expertes et des experts sont également venus enrichir la réflexion en faisant état de préoccupations contemporaines.

Enfin, faisant appel à l'expertise de ses membres et à l'apport spécifique de ses commissions, le Conseil a mobilisé quatre de ses instances afin de mener des consultations sur le document *L'université québécoise du futur: tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*, publié par les Fonds de recherche du Québec. Ainsi, les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial, de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue de même que du Comité interordres de la relève étudiante ont été appelés à formuler des commentaires sur ce document et les hypothèses de recommandations qui y sont présentées.

La permanence

Le Conseil peut compter sur le soutien d'une équipe permanente, composée de 35 employées et employés au 31 mars 2021, ainsi que de personnes contractuelles et stagiaires en appui à des mandats spécifiques. La gestion de cette équipe est assumée par la secrétaire générale du Conseil, qui est assistée par deux gestionnaires. L'équipe est responsable de la coordination, de la production et de la diffusion des rapports et de l'ensemble des travaux du Conseil de même que de leur visibilité. De plus, compte tenu d'une demande accrue des publications du Conseil sur les réseaux sociaux, une technicienne en arts appliqués et graphiques s'est jointe à l'équipe responsable des communications afin d'accentuer la mise en valeur de la pensée du Conseil et de ses travaux. Dans un souci de gestion des risques, la permanence s'est également vue renforcée par une ressource additionnelle responsable des suivis budgétaires et des contrats.

En outre, la permanence dispose d'un centre de documentation coordonné par deux personnes qui apportent une aide considérable à la recherche effectuée par les coordonnatrices et coordonnateurs, les agentes et agents de transfert ainsi que les agentes et agents de recherche, qui sont à même de produire plusieurs publications par année. Ce centre de documentation participe aux travaux de recherche réalisés par les membres de la permanence puisqu'il est sollicité quotidiennement pour répondre à leurs besoins. Le Conseil s'assure ainsi de rendre les travaux de ses instances, ses recherches et son expertise disponibles pour toutes les personnes intéressées par ses productions. Il est à noter que toutes les publications sont conçues dans le respect du Standard sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Québec.

Enfin, des mandats portant sur les dossiers autochtones, la santé mentale, l'équité entre les genres, le numérique, le développement durable, l'éthique et la gouvernance ont été attribués à des professionnelles et à des professionnels de la permanence afin d'assurer une veille continue sur des sujets stratégiques pour les travaux du Conseil.

Le contexte

Un organisme agile, influent et mobilisateur

L'année 2020-2021 a été bouleversée par une pandémie mondiale qui nous a forcés à nous adapter au contexte, à revoir nos pratiques et à répondre aux nouveaux besoins des acteurs du milieu de l'éducation. Le Conseil supérieur de l'éducation a ainsi dû rapidement s'ajuster compte tenu des nombreux changements qui se sont produits au cours de cette difficile année. Télétravail et réunions virtuelles du Conseil, de ses comités, de ses commissions et de sa permanence ont permis de diversifier les modes de consultation et d'accroître l'agilité de l'organisme.

Face aux défis majeurs et inédits auxquels le milieu de l'éducation était confronté, le Conseil a dû se mobiliser afin d'intensifier le rôle stratégique et rassembleur qui est le sien. Il a ainsi multiplié les tables de concertation et de discussion pour être à l'écoute du milieu. Il a plus que doublé le nombre de ses publications afin de renforcer son rôle d'influence et d'outiller les décideurs, souvent dans un contexte d'urgence. Il a alimenté les débats publics et contribué à l'évolution des politiques publiques dans un souci de pérennité.

Par ailleurs, pour une meilleure compréhension des enjeux et des défis imposés par la pandémie, des « Cellules-Conseil » hebdomadaires, réunissant des membres de toutes les instances, se sont tenues. En réponse à la crise provoquée par la COVID-19, plus de **49 capsules hebdomadaires ont également été partagées sur les réseaux sociaux**. Intitulées « Le Conseil de la semaine », les 21 premières capsules présentaient une version actualisée des recommandations d'avis antérieurs du Conseil pour tenir compte des situations pédagogiques ou institutionnelles exacerbées par la pandémie. D'autres capsules se sont ajoutées ou diversifiées au cours de l'année, mettant en valeur le Conseil en tant qu'organisme promouvant la recherche, la richesse et la qualité de ses membres ainsi que son héritage à travers les années.

Son influence s'est également traduite par la production de **3 avis**, l'un portant sur l'enseignement supérieur et les autres étant liés à l'enseignement obligatoire. De plus, le Conseil a entériné **2 mémoires**, un sur l'université du futur et un autre dans le cadre des Rendez-vous pour la réussite éducative en ce qui concerne l'enseignement obligatoire, de même que **11 avis réglementaires** sur des modifications temporaires ou permanentes apportées aux régimes pédagogiques relatifs à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, l'éducation des adultes ou à l'enseignement collégial. Il convient de mentionner que, pour produire ces avis réglementaires, **10 réunions extraordinaires de la table du Conseil** ont été convoquées dans des délais extrêmement courts.

Le **Rapport sur l'état et les besoins d'éducation 2018-2020, Éduquer au numérique**, a aussi enrichi la gamme de publications du Conseil, alors que le numérique était présent dans les classes à tous les ordres d'enseignement. Avec plus de 37 600 visionnements de sa vidéo promotionnelle, ce rapport a connu un engouement dès son dépôt par le ministre de l'Éducation à l'Assemblée nationale, le 4 décembre 2020, et tout au long de la dernière année, et ce, tant sur le plan national que sur le plan international.

Enfin, **9 documents de la collection Études et recherches** se sont ajoutés à une offre d'information inédite. Ces publications, portant sur des sujets aussi divers que l'intelligence artificielle, le temps d'écran, la santé et le bien-être du personnel enseignant ou les facteurs de risque et de protection chez les élèves, sont venues compléter et approfondir le contenu de nos avis et de nos rapports, et surtout répondre aux besoins des acteurs du milieu de l'éducation.

Enfin, la crise sanitaire nous a obligés à innover et à revoir les pratiques de diffusion de l'information. Les lancements du rapport et des avis du Conseil ainsi que des outils d'appropriation (napperons, vidéos, capsules, etc.) ont donc eu lieu en mode virtuel, augmentant le rayonnement de ses travaux et permettant de rejoindre un nombre inégalé de personnes et d'élargir considérablement son auditoire.

1.2 Le Conseil, c'est...

Un
conseiller
stratégique
depuis
1964

Un organisme renouvelé,
une autorité incontournable
en éducation et 22 membres
nommés par le gouvernement



35 employées et employés
au 31 mars 2021

7 instances, dont :

2 comités :

Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation

Comité *ad hoc* interordres de la relève étudiante

5 commissions représentant tous les ordres et secteurs d'enseignement

Un siège social
à Québec et
un bureau à Montréal

110 membres
bénévoles de
ses instances



27 publications, dont:

1 rapport sur l'état et les besoins de l'éducation

+ de 1 220 téléchargements Web

2 avis d'initiatives et 1 avis demandé par le ministre de l'Éducation

+ de 1 175 téléchargements Web

2 mémoires + 11 publications
dans le cadre de révisions
réglementaires ou de
l'étude de projets de loi

+ de 525
téléchargements Web

9 documents de la collection Études et recherches

+ de 1 500 téléchargements Web

749 références

extraites de publications
de l'organisme

**+ de 37 600
visionnements**

de la vidéo *Éduquer au numérique*

+ de 35 300 visionnements

de la vidéo *Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs*

+ de 3 922 abonnés

aux différentes plateformes de l'organisme
(Facebook, Twitter et LinkedIn) au 31 mars 2021



60

rencontres

de ses instances, ce qui
représente, pour chacune,
en moyenne 30 heures
d'implication bénévole
par membre

+ de 75

**entretiens ou
présentations**

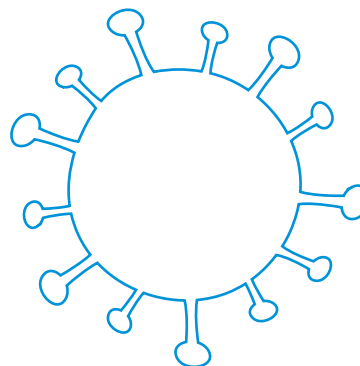
d'avis et de rapports
au Québec et
à l'international

54

**expertes
et experts**

entendus lors
des réunions de sa table
et de ses instances

La réponse du Conseil aux enjeux de la pandémie



La crise sanitaire provoquée par la COVID-19 nous a toutes et tous affectés. La pandémie a amené son lot de préoccupations fort légitimes liées à la santé, mais suscitant également diverses questions dans le monde de l'éducation. Afin de répondre à certaines de ces questions, le Conseil supérieur de l'éducation a, dès les premiers jours de la crise, créé une série de capsules hebdomadaires inspirées d'extraits de ses avis antérieurs.

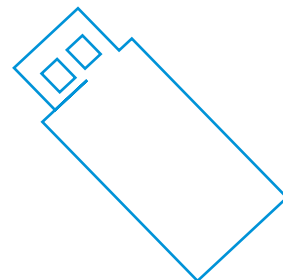
Plus de 49 capsules touchant tous les ordres et secteurs d'enseignement et portant sur des thèmes tels que l'évaluation des apprentissages, la formation à distance, les transitions, la cote de rendement au collégial (cote R) ou le retour en classe ont été partagées afin de répondre aux enjeux les plus urgents et de proposer des pistes de solution. Le Conseil ainsi que les acteurs du milieu ont été à même de constater la pertinence des analyses et la justesse des réflexions et des recommandations présentées dans ses écrits à travers le temps. D'ailleurs,

certaines recommandations ont trouvé des échos lors d'annonces de mesures par le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur.

À l'automne 2020, le monde de l'éducation vivait une rentrée exceptionnelle toujours marquée par la présence de la COVID-19. Dans un souci d'innovation, le Conseil a préparé une autre série de capsules, intitulées « Recherche-COVID », qui avaient pour objectif de présenter des entrevues réalisées avec des chercheuses et des chercheurs ayant pour projet d'étude l'impact de la COVID-19 sur le monde de l'éducation. Les projets de recherche avaient été sélectionnés par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture. De plus, le Conseil a préparé d'autres capsules qui, d'une part, illustraient le parcours des présidentes et des présidents du Conseil, de ses comités ou commissions et, d'autre part, présentaient les enjeux couverts et les orientations prises par ses prochains travaux en lien avec la COVID-19.

Enfin, soucieuse d'avoir une juste compréhension des défis auxquels les différents ordres et secteurs d'enseignement étaient confrontés, la permanence a institué des rencontres hebdomadaires appelées « Cellules-Conseil ». Ces rencontres, réunissant respectivement des membres des instances de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement supérieur ainsi que de l'éducation des adultes et de la formation continue, ont permis, à court terme, de rester en contact avec la réalité de terrain que vivaient les acteurs du milieu et, à long terme, d'étayer la réflexion du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, qui s'est vu confier le mandat, dès novembre 2020, d'analyser les effets de la pandémie et la réponse du système éducatif québécois.

Éduquer *au* numérique, une priorité pour le Conseil



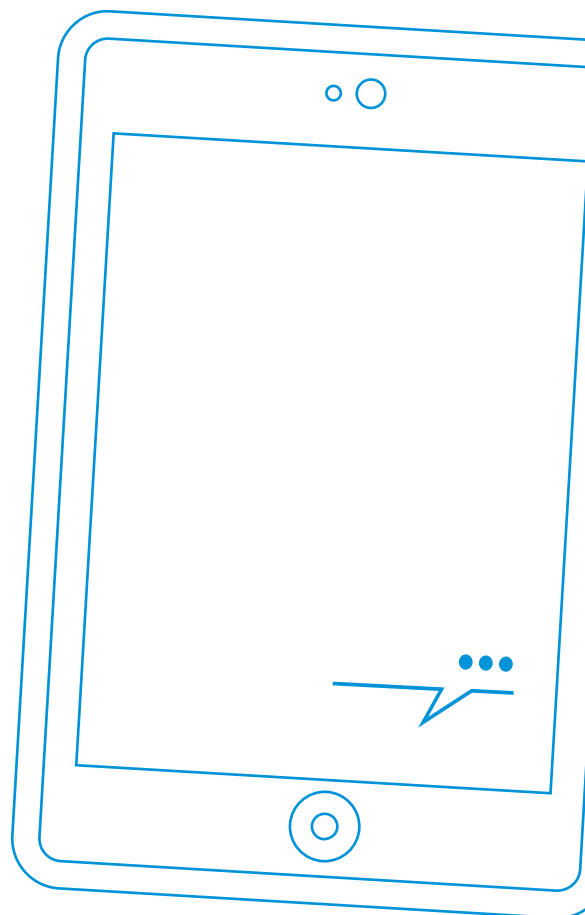
Intitulé *Éduquer au numérique*, le dernier rapport sur l'état et les besoins de l'éducation publié par le Conseil représente le fruit de deux années de recherche et de consultations. Consacré aux bienfaits espérés et aux enjeux du numérique en éducation, il a été déposé par le ministre de l'Éducation le 4 décembre 2020, alors que la crise sanitaire bouleversait toujours les pratiques d'enseignement et d'apprentissage dans l'ensemble du réseau de l'éducation.

Ce rapport démontre que la pédagogie représente la clé d'une implantation durable et de qualité du numérique. Par sa publication, le Conseil souhaite que les pratiques d'enseignement par le numérique

soient accompagnées d'une réflexion sur une responsabilité nouvelle, soit celle d'éduquer *au* numérique. Le Conseil présente trois grandes orientations qui peuvent guider une transformation numérique saine et durable de l'éducation au Québec. Elles ont été élaborées à la lumière de connaissances scientifiques et à la suite de la consultation de nombreux acteurs de terrain et spécialistes.

Plusieurs **outils de transfert**, dont un « teaser » qui a été vu plus de **37 600 fois** sur les réseaux sociaux, accompagnent ce rapport. **Six documents de la collection *Études et recherches***, préparatoires au rapport, ont aussi été rendus publics, venant ainsi répondre à des préoccupa-

tions spécifiques, que ce soit sur le temps d'écran, le numérique et le genre, les représentations sociales du numérique ou l'intelligence artificielle. Les retombées du rapport ainsi que des différentes publications qui lui sont liées ont été majeures puisque plus d'une dizaine de présentations sur le sujet ont eu lieu dans le cadre de colloques, de conférences et d'entrevues au Québec et à l'international.



L'avenir de l'enseignement supérieur au cœur des préoccupations du Conseil



À la demande du ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur¹ le Conseil a produit un avis sur les *Cheminements rapides dans les études universitaires du Québec*. Paru en juillet 2020, cet avis soulève certains enjeux, mais il fait également état d'avantages liés aux passages accélérés, notamment en termes de taux de diplomation et de durée des études.

Fort des recommandations formulées dans cet avis et celui intitulé *Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*, paru en décembre 2019, ainsi que des constats présentés dans l'avis *Les collèges après 50 ans : regard historique et perspectives*, publié en mars 2019, le Conseil s'est impliqué activement dans les travaux du Chantier sur l'université québécoise du futur, présidé par le scientifique en chef du Québec.

Le Conseil a ainsi voulu répondre à l'appel de consultation générale lancé en septembre 2020 en ce qui a trait au document *L'université québécoise du futur : tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*, préparé par un groupe de travail auquel participait sa présidente. Dans une approche systémique et inclusive, le Conseil souhaitait que les membres de la

Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires (CERU), de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial (CERC), de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC) et du Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ) soient consultés. À partir des commentaires émis, le Conseil a présenté à la ministre de l'Enseignement supérieur un mémoire faisant état de ses constats généraux et présentant des commentaires sur les hypothèses et recommandations formulées dans le document en question.

Essentiellement, le Conseil rappelle que l'institution universitaire devra faire preuve d'agilité dans l'élaboration de ses programmes d'études pour s'adapter aux exigences des emplois du futur. Elle devra offrir des programmes attractifs et flexibles issus de processus rigoureux, mais souples qui peuvent s'adapter rapidement aux diverses réalités. De plus, le Conseil insiste sur le fait que l'on ne peut discuter de l'université du futur sans parler des collèges du futur. Les chantiers actuels en matière de révision des programmes de sciences humaines et de sciences de la nature au collégial sont des

occasions de collaboration dans l'immédiat. L'institution universitaire devra également examiner les nouvelles problématiques collectives. Pour composer avec la diversité croissante de la population québécoise, le Conseil croit qu'il faut augmenter la représentativité des femmes et des communautés culturelles et autochtones dans les corps professoraux et le personnel universitaire.

Cette réflexion prospective sur les défis et enjeux en enseignement supérieur s'est également traduite par la volonté de la table du Conseil de constituer un comité *ad hoc* pour se pencher sur la question de la liberté académique, afin d'apporter au débat public un éclairage objectif et constructif basé sur la recherche ainsi que sur la consultation d'expertes et d'experts.

Enfin, le Conseil a été invité par la ministre de l'Enseignement supérieur à participer au Chantier sur la réussite en enseignement supérieur. La présidente y a fait une allocution d'ouverture et des membres de la permanence et du Comité *ad hoc* interordres de la relève étudiante ont contribué aux réflexions qui y ont été menées.

1 Le 22 juin 2020, M^{me} Danielle McCann a été nommée ministre de l'Enseignement supérieur et M. Jean-François Roberge a été nommé ministre de l'Éducation.

Le Conseil à l'écoute du bien-être des enfants à l'école

Le 9 juin 2020, le Conseil a dévoilé le fruit de deux années intensives de recherche, de consultations et de délibérations au sujet du bien-être des enfants à l'école. L'avis *Le bien-être de l'enfant à l'école: faisons nos devoirs* est le premier entièrement consacré au thème du bien-être et s'inscrit dans des valeurs, des orientations et des actions prônées depuis longtemps par le Conseil. En tout temps, plus particulièrement depuis que le système d'éducation s'est vu bouleversé par les effets de la pandémie, le Conseil est d'avis que l'intérêt premier de l'enfant doit être l'élément central de toute décision qui le concerne directement ou indirectement, et ce, à tous les paliers de ce système.

Cet avis dresse ainsi le portrait de la situation des enfants au Québec et présente, dans une perspective écosystémique, les différents facteurs de risque et de protection qui influencent le bien-être à l'école. Les compétences sociales et émotionnelles des jeunes et des adultes y occupent une place particulière. À l'issue de sa réflexion, le Conseil insiste pour que toutes et tous agissent de manière à permettre à l'ensemble des enfants du Québec de grandir, d'apprendre et de s'épanouir dans

un milieu scolaire bienveillant. En résumé, «faisons nos devoirs»! Finalement, le Conseil formule 18 recommandations, dont la première – aussi surprenant que cela puisse paraître – est à l'intention des enfants.

Suivant la volonté du Conseil de faire connaître l'avis et d'augmenter sa visibilité auprès des acteurs du milieu de l'éducation, un «teaser» a été créé pour l'occasion et des **outils de transfert** ont accompagné ce document. D'ailleurs, en date du 31 mars 2021, il avait accumulé plus de **35 300 vues** sur les réseaux sociaux. Le Conseil a également souhaité amorcer un échange avec les acteurs concernés par la mise en œuvre de certaines de ses recommandations. Un premier échange a eu lieu avec les doyennes et les doyens des facultés des sciences de l'éducation de neuf universités dans le but de les entendre et de les sensibiliser à l'importance de maintenir, de bonifier ou d'ajuster la formation initiale et continue du personnel enseignant, à la fois sur le caractère émotionnel et affectif des relations adulte-jeunes à l'école ainsi que sur le développement des compétences sociales et émotionnelles des jeunes et des adultes.



Le Conseil, un acteur influent dans le processus législatif



Le contexte lié à la pandémie a forcé l'ensemble du système d'éducation à s'adapter pour permettre aux élèves des différents ordres et secteurs d'enseignement de poursuivre leurs apprentissages et de viser la réussite éducative. Les adaptations ont nécessité des modifications réglementaires multiples pour lesquelles le Conseil supérieur de l'éducation était tenu de donner son avis, conformément à l'article 10.1 de sa loi constitutive. Il a été consulté sur des modifications réglementaires, très souvent sollicitées en urgence, qui devaient être apportées de manière temporaire, parfois permanente, en raison de situations exceptionnelles auxquelles l'ensemble des acteurs de l'éducation se voyaient confrontés.

Ainsi, ce sont 11 avis réglementaires qui ont été produits à la suite de consultations menées auprès du Conseil et de ses différentes commissions. Grâce à l'expérience de ses membres et à la richesse de ses écrits, le Conseil a été en mesure d'évaluer les conséquences et la faisabilité des modifications proposées ainsi que d'exprimer des préoccupations, portant sur le court et le long terme, à l'intention du ministre de l'Éducation et de la ministre de l'Enseignement supérieur. Ces consultations ont démontré, sans conteste, l'apport incontournable des avis du Conseil non seulement auprès des décideurs, mais aussi dans la mise en œuvre des lois et des règlements

touchant l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur. Le Conseil s'est également distingué par son agilité et sa capacité de mobiliser, dans un court délai, l'expertise et le savoir de ses membres.

La dernière année a donc permis au Conseil de se prononcer sur une diversité d'enjeux, soit l'évaluation, le calendrier scolaire, les apprentissages, les épreuves uniques, la pondération des bulletins, les autorisations d'enseigner en enseignement obligatoire de même que les stages dans le cadre de la formation générale des adultes. En ce qui a trait au collégial, le Conseil s'est prononcé sur la possibilité d'écourter les sessions à la suite de circonstances exceptionnelles qui demanderont à être balisées.

Par ailleurs, invité à prendre la parole le 31 mars lors de l'événement *Rendez-vous pour la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie*, le Conseil a réaffirmé les enjeux mentionnés ci-dessus et a insisté sur le fait que la prévisibilité des mesures et des changements législatifs était essentielle puisque les répercussions de la pandémie seront présentes encore les prochains mois, voire les prochaines années, et qu'elles nécessiteront un suivi étroit de ses effets à moyen et à long terme ainsi que de l'évolution de la situation au regard de la réussite éducative des élèves. À cet égard, le Conseil a résumé sa pensée à travers trois

idées-forces :

1. Combattre les inégalités résultant de la pandémie;
2. Réinvestir les innovations pédagogiques et intégrer de la souplesse à l'échelle locale;
3. Maximiser la concertation et la mobilisation de tous les acteurs autour de l'élève.

De même, le Conseil a été invité par la ministre de l'Enseignement supérieur à participer au Chantier sur la réussite en enseignement supérieur. La présidente y a fait une allocution d'ouverture et des membres de la permanence et du Comité interordres de la relève étudiante ont contribué aux réflexions qui y ont été menées.

Enfin, le Conseil a rendu public, le 3 février 2021, l'avis ***La révision du programme Éthique et culture religieuse : vers une transition réussie***. Cet avis fait suite à une annonce faite par le ministre de l'Éducation le 10 janvier 2020, où il donnait le coup d'envoi d'une révision du programme d'éthique et culture religieuse. Alors que le ministère de l'Éducation se penche sur la réforme de ce programme, le Conseil supérieur de l'éducation apporte, par cet avis, un éclairage sur les défis que pose une telle révision et les options qui s'offrent pour une transition réussie vers un nouveau programme.

Un Conseil rassembleur



Dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19, l'utilisation des réseaux sociaux s'est avérée une solution rapide à un besoin urgent d'information. Pour le Conseil, ils sont devenus un canal de communication nécessaire pour diffuser ses différents travaux et publications. Ouverts en décembre 2019, les comptes Facebook, Twitter et LinkedIn du Conseil ont connu une croissance fulgurante au cours de la dernière année. En date du 31 mars 2021, le Conseil comptait plus de 3 922 abonnés à ces trois plateformes sociales.

Les réseaux sociaux lui ont permis de diversifier son public cible et répondre aux préoccupations des décideurs, des acteurs du milieu de l'éducation, des parents ainsi que des élèves et des étudiantes et des étudiants. Le Conseil a également innové en faisant la commandite de vidéos en lien avec ses différents travaux et publications afin de rejoindre un plus grand bassin de population. Il a produit quotidiennement des publications relatives à ses précédents travaux ou à ceux en cours, à des collaborations et à d'autres sujets susceptibles d'intéresser la communauté.

Le Conseil a ainsi créé des thèmes pour ses diverses publications sur les réseaux sociaux et pour mieux se faire connaître. Par exemple, une journée de la semaine est

consacrée à des publications de type «**Saviez-vous que...**» et permet d'informer la population sur la composition du Conseil, ses travaux, son histoire, etc. Une autre série de publications, intitulée «**Le Conseil prend parole**», mentionne les événements auxquels la présidente et d'autres intervenantes et intervenants de l'organisme sont invités à prendre la parole. Enfin, celles de la série «**Le Conseil est cité**» font état des mentions des divers travaux du Conseil dans les médias et autres publications.

Pour terminer, mentionnons que le Conseil travaille en collaboration avec d'autres partenaires du milieu de l'éducation et assure une veille quotidienne afin de relayer les informations susceptibles de susciter un intérêt dans la communauté.



Le Conseil prend parole



Le Conseil est cité



Saviez-vous que...



Résultats

2.1 Plan stratégique 2018-2022

Résultats relatifs au Plan stratégique 2018-2022

Le Plan stratégique 2018-2022 a été adopté par le Conseil des ministres au mois d'avril 2019. Trois cibles ont toutefois été revues à la hausse en octobre 2020 en raison d'une performance accrue de notre organisation.

Au cours des trois dernières années, les activités du Conseil ont été marquées par une période de croissance et de modernisation de ses façons de faire qui s'est notamment traduite par plusieurs réalisations inédites visant globalement à élargir la portée de ses actions. La diversification de ses activités et de ses productions, la mise en œuvre d'une stratégie de communication plus dynamique et le développement d'un nouveau mode de gouvernance ont compté parmi ses objectifs. Le contexte de télétravail, les changements organisationnels et une importante réorganisation interne du travail amorcée il y a trois ans ont entraîné des résultats dépassant largement notre évaluation initiale pour certaines cibles, comme en témoigne ce rapport.

Face à la nouvelle réalité restreignant notamment les activités d'affaires publiques en présentiel, le Conseil a dû innover et miser sur un usage plus intensif des réseaux sociaux ainsi qu'une augmentation du nombre et une diversification des types de ses publications. L'ensemble de ces mesures lui a permis non seulement de maintenir le cap sur les orientations du Plan stratégique 2018-2022, mais aussi de s'adapter aux impératifs de la situation pandémique.

Le Conseil a pour principal enjeu stratégique la consolidation de son influence et de son rayonnement auprès de sa clientèle et de ses partenaires de même que dans l'espace public. Il est heureux de constater que l'ensemble des objectifs de cet enjeu ont été atteints, voire largement dépassés.

Le deuxième enjeu stratégique est en lien avec le développement organisationnel, ce à quoi sont rattachées les orientations qui consistent à accroître l'agilité organisationnelle par l'amélioration de la gouvernance du Conseil et à mobiliser son personnel par l'offre d'un environnement de travail stimulant.

Les limites imposées par le télétravail ont toutefois remis en cause la possibilité d'atteindre l'un de nos indicateurs qui visait à obtenir une certification en matière de santé et de bien-être au travail dans le cadre de notre enjeu lié au développement organisationnel. Bien que des démarches aient été entreprises en ce sens, la certification ne pourra être obtenue à terme.

Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2022

Enjeu 1: Influence et rayonnement du Conseil

Orientation 1: Rehausser la performance du Conseil

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
Objectif 1: Accroître l'offre d'information utile à la prise de décisions par le ministre et ses instances	Proportion de productions inédites par rapport à l'ensemble des avis d'initiative et des rapports sur l'état et les besoins de l'éducation (REBE) ²	-	275 % ³	21
Objectif 2: Favoriser l'appropriation des productions du Conseil par les acteurs de l'éducation	Proportion d'avis d'initiative et de REBE accompagnés d'outils d'appropriation	100 %	100 %	23
Objectif 3: Influencer les divers acteurs de l'éducation	A: Taux de croissance moyen des référencement liés aux travaux et aux positions du Conseil	+8 %	+150 % ⁴	25
	B: Taux de croissance moyen de l'appréciation de l'utilité des différentes productions du Conseil destinées aux acteurs ciblés	-	Reporté ⁵	26
Objectif 4: Déployer des collaborations avec des partenaires clés	Nombre de déclarations diffusées par le Conseil à la suite de collaborations innovantes	4	5	27

2 L'année 2019-2020 a servi de nouvelle donnée de base.

3 Le pourcentage élevé s'explique par une série de facteurs. Ainsi, le rapport *Éduquer au numérique* a occasionné une importante déclinaison de sujets de recherche à travers des documents de la série *Études et recherches* ainsi que des demandes d'appels de mémoires, ce qui explique cette hausse du nombre de publications inédites.

4 Ce pourcentage inclut les référencement pour des travaux du Conseil de même que les informations de contenu publiées sur nos pages de réseaux sociaux, lancées en décembre 2019.

5 Selon le Plan stratégique 2018-2022, il est prévu que chaque nouvelle publication fasse l'objet d'un sondage d'appréciation. L'obtention d'une donnée de base pour le calcul de cet objectif a toutefois été reportée au prochain exercice, car la migration complète du site Web a connu des délais. Cette situation n'a pas permis d'établir les données de base relatives à cet indicateur.

Orientation 2 : Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
Objectif 5 : Accroître la présence du Conseil au sein des instances gouvernementales	Nombre de représentations du Conseil visant à soutenir la prise de décisions	5	5	29
Objectif 6 : Intensifier la présence du Conseil dans l'espace public	A : Taux d'accroissement du nombre de personnes abonnées aux réseaux sociaux du Conseil	100 %	356 %	31
	B : Taux d'accroissement des messages du Conseil relayés par les utilisateurs des réseaux sociaux	+20 %	466 Donnée de base	32

Enjeu 2 : Développement organisationnel

Orientation 3 : Accroître l'agilité organisationnelle

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
Objectif 7 : Améliorer la gouvernance du Conseil	Taux d'implantation des bonnes pratiques en matière de gouvernance	50 %	67 %	33

Orientation 4 : Mobiliser le personnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
Objectif 8 : Offrir un environnement de travail stimulant	Obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail	Démarche	Démarche	35

Résultats 2020-2021 détaillés en ce qui a trait aux engagements du Plan stratégique 2018-2022

Enjeu 1: Influence et rayonnement du Conseil

Point de rencontre entre la recherche, les parties prenantes du système éducatif, le gouvernement du Québec et la société, le Conseil supérieur de l'éducation est un lieu d'où émergent et se diffusent des idées novatrices et où se construisent des perspectives d'avenir en matière d'éducation et de formation. À ce titre, le Conseil joue un rôle stratégique et rassembleur quant à la vision de l'éducation au Québec.

Orientation 1: Rehausser la performance du Conseil

Les productions du Conseil sont largement reconnues pour leur qualité et leur rigueur, et ont une influence à moyen et à long terme. En diversifiant ses types de productions et en utilisant ses nouvelles plateformes Web pour les diffuser, le Conseil souhaite donner accès rapidement à des résultats d'analyse ou à des données colligées dans le cadre de la préparation d'avis et du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (REBE).

Objectif 1: Accroître l'offre d'information utile à la prise de décisions par le ministre et ses instances

Indicateur : Proportion de productions inédites par rapport à l'ensemble des avis d'initiative et des REBE

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	0 %	50 %	+20 % (60 %)	-	+20 %
Résultats		200 % (cible atteinte)	200 % (cible atteinte)	275 %	

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2020-2021, 11 documents autres que les avis et le REBE ont été publiés par le Conseil, ce qui constitue une proportion de 275 % par rapport à sa production habituelle. La cible est donc largement dépassée. Ces publications lui permettent de remplir le rôle de conseiller qui lui est dévolu par la loi et d'accroître l'offre d'information utile à la prise de décisions par les ministres et leurs instances. Ainsi, dans le contexte de la pandémie, des documents de la collection *Études et recherches* sont venus répondre à des préoccupations et à des enjeux auxquels les milieux de l'éducation étaient confrontés. Le Conseil a fait paraître 9 rapports de recherche dans cette collection.

Un de ces rapports est en lien avec l'avis intitulé *Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs*, qui a été publié en juin 2020. Un autre rapport, paru en janvier 2021, aborde de façon distincte une nouvelle facette du bien-être à l'école, soit celui du personnel enseignant. De plus, un rapport en lien avec la formation collégiale a été rendu public dans le cadre des travaux en cours de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial, ayant pour thème *Les nouveaux besoins de formation des étudiantes et des étudiants*. Enfin, 6 rapports de recherche sont issus des travaux et de la documentation qui ont alimenté la production du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020, intitulé *Éduquer au numérique*.

- 1 Le rapport, rendu public le 14 avril 2020 et intitulé ***Définitions et modalités de la formation à distance***, offre un panorama des définitions de la formation à distance et des modalités de celle-ci ainsi qu'un aperçu du contexte historique et théorique de la recherche sur le sujet.
- 2 Paru le 19 mai 2020, le rapport intitulé ***Discours, imaginaires et représentations sociales du numérique en éducation***, approfondit la question des représentations sociales qui constituent des éléments fondamentaux pour expliquer la promotion, le rejet ou l'appropriation du numérique dans le contexte éducatif. Le décalage entre les discours observés traduit des différences d'opinions, de valeurs et de croyances qu'il faut prendre en considération pour mieux comprendre les défis reliés à l'intégration du numérique en éducation.
- 3 Le rapport suivant, publié le 11 juin 2020 et intitulé ***Le bien-être des enfants à l'école primaire : un regard sur certains facteurs de risque et de protection***, présente des facteurs de risque et de protection relativement au bien-être de l'enfant à l'école. Chaque facteur est défini, ses liens avec le bien-être sont exposés et des pistes d'intervention présentées par la recherche ou des conditions le favorisant sont explicitées.
- 4 Le 1^{er} septembre 2020 un rapport intitulé ***Les discours sur le temps d'écran : valeurs sociales et études scientifiques*** a été rendu public. Ce document fait état des plus récentes recensions d'écrits scientifiques sur les associations entre le temps d'exposition aux écrans et différents aspects du développement des enfants et des jeunes. Il offre une comparaison du discours scientifique avec un discours plus ancien de résistance aux médias, fondé sur des valeurs.
- 5 Publié le 1^{er} octobre 2020 et intitulé ***Le numérique : une culture genrée***, ce rapport traite de la faible représentation des femmes dans les formations et les professions du numérique. Il contient un bref résumé des explications avancées par la recherche scientifique pour justifier cette situation et ses conséquences au Québec et ailleurs dans le monde.
- 6 Paru le 2 novembre 2020, le rapport ***État des connaissances sur l'apprentissage et la pratique de la programmation informatique en contexte scolaire*** présente une recension des écrits scientifiques sur la situation de l'enseignement de la programmation informatique et de la robotique.
- 7 Le 6 novembre 2020 a été publié ***L'intelligence artificielle en éducation : un aperçu des possibilités et des enjeux***. Ce document présente une réflexion sur les possibilités de l'intelligence artificielle (IA) et les défis qu'elle nous invite à relever. Cette étude comporte aussi des exemples d'applications de l'IA à des fins éducatives et certains enjeux soulevés par le développement des systèmes d'IA puisqu'ils entraînent une responsabilité nouvelle pour le monde de l'éducation.
- 8 Le rapport rendu public le 8 janvier 2021 se veut un complément de l'avis que le Conseil a publié en juin 2020, ***Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs***. Intitulé ***Santé et bien-être du personnel enseignant : portrait de la situation et pistes de solutions***, cette étude présente quelques données concernant la santé et le bien-être du personnel enseignant de même que des outils de réflexion pour aider les différents acteurs du milieu.
- 9 Enfin, un rapport publié le 25 février 2021 s'intitule ***Formation ordinaire : portrait de la formation collégiale***. Ce document offre une analyse des particularités que comporte la formation collégiale et s'inscrit dans le cadre de travaux de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial ayant pour thème *Les nouveaux besoins de formation des étudiantes et des étudiants*.

Le Conseil a également répondu à deux appels de consultation générale pour la production de deux mémoires ayant trait à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement supérieur :

- Le 29 octobre 2020, le Conseil a fait paraître un mémoire concernant le document *L'université québécoise du futur: tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*. Ce mémoire constitue une synthèse des délibérations et des recommandations du Conseil et de ses instances en ce qui concerne ce document soumis par le Groupe de travail sur l'université du futur, présidé par le scientifique en chef du Québec. Rappelons que l'objectif de ce groupe de travail, auquel participait la présidente du Conseil, était de réfléchir en vue de dégager des pistes d'action concertées à l'égard du futur de notre système universitaire .
- Le 31 mars 2021, le Conseil a rendu public un mémoire déposé auprès du ministre de l'Éducation dans le cadre de l'événement *Rendez-vous pour la réussite éducative: l'éducation au-delà de la pandémie*. Il y présente trois idées-forces pour orienter les actions éducatives et soutenir la réussite éducative des élèves dans le contexte de la pandémie.

Objectif 2 : Favoriser l'appropriation des productions du Conseil par les acteurs de l'éducation

Indicateur : Proportion d'avis d'initiative et de REBE accompagnés d'outils d'appropriation

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	0 %	66 %	100 %	100 %	100 %
Résultats		100 % (cible atteinte)	100 % (cible atteinte)	100 % (cible atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

L'ensemble des avis publiés par le Conseil au cours de l'année 2020-2021 ont bénéficié de différents outils et activités qui permettent d'assurer une appropriation efficace de leur contenu par les acteurs concernés. La cible est donc atteinte.

Deux avis d'initiatives ainsi qu'un avis sollicité par le ministre, tous trois publiés en 2020-2021, ont fait l'objet de présentations auprès d'acteurs du milieu, ce qui a permis d'en faire ressortir les constats et les recommandations. Le REBE 2018-2020, *Éduquer au numérique*, a également donné lieu à plusieurs présentations ainsi que le REBE 2016-2018, *Évaluer pour que ça compte vraiment*.

Éduquer au numérique

En prévision du lancement du rapport *Éduquer au numérique*, déposé par le ministre de l'Éducation à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2020, le Conseil a placé un coffre à outils sur son site Web. On y trouve le sommaire du rapport, le rapport complet, six documents de la collection *Études et recherches*, une vidéo annonçant la parution du rapport et trois vidéos présentant divers éléments de celui-ci. Le rapport ainsi que les outils de vulgarisation ont été présentés en primeur à l'occasion d'un lancement virtuel où étaient réunis les principaux partenaires, expertes et experts qui ont contribué au contenu du document.

Compte tenu de la pertinence du sujet dans un contexte où les enjeux liés à l'enseignement à distance étaient très présents au cours de la dernière année, le Conseil a répondu positivement à bon nombre d'invitations provenant d'un public nombreux et diversifié couvrant tous les ordres et secteurs de l'enseignement. En voici quelques exemples probants :

- Présentation intitulée *Pour une transformation numérique inclusive de l'éducation* offerte à la conférence d'ouverture du colloque Numérique 2020 – Journées du numérique en enseignement supérieur. Lors de ce colloque, la présidente a également fait état de trois documents de la collection *Études et recherches*, soit *Le numérique: une culture genrée*, *Discours, imaginaires et représentations sociales du numérique en éducation* et *L'intelligence artificielle en éducation: un aperçu des possibilités et des enjeux*. Un total de 510 personnes ont participé à l'événement.
- Prise de parole au colloque de l'Association québécoise des utilisateurs d'outils technologiques à des fins pédagogiques et sociales (AQUOPS), au cours duquel le Conseil a pu faire état de certains enjeux particuliers touchant le personnel enseignant de la formation obligatoire et de la formation générale des adultes. Plus de 155 personnes y ont assisté virtuellement.
- Présentation à la Formation à distance interordres – Bas Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (FADIO) dans le cadre de de la Semaine de la formation à distance, où plus de 120 représentantes et représentants du personnel professionnel et enseignant ont pu poser des questions et échanger sur les orientations formulées dans le rapport.
- En collaboration avec l'Association des entreprises pour le développement des technologies éducatives au Québec (EDTEQ), participation à un «Midi-Inspirant» pour une présentation du rapport aux membres de cette association. Plus de 70 personnes ont participé à l'événement.
- Présentation du document à l'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire (APOP) dans le cadre du Marathon technopédagogique, où la présidente a répondu plus spécifiquement aux attentes et aux questions du personnel professionnel et enseignant du collégial.

[Le bien-être de l'enfant à l'école: faisons nos devoirs](#)

Fort d'une pratique maintenant établie, le Conseil a placé sur son site Web un coffre à outils qui a été partagé lors du lancement virtuel de l'avis *Le bien-être de l'enfant à l'école: faisons nos devoirs*, le 9 juin 2020. On y trouve le sommaire de l'avis, l'avis complet, le document *Le bien-être de l'enfant à l'école primaire: un regard sur certains facteurs de risque et de protection* de la collection *Études et recherches*, des vidéos de présentation de l'avis ainsi qu'un napperon montrant une journée type d'un enfant et les recommandations formulées par le Conseil.

De plus, à l'initiative de la permanence, une table ronde virtuelle réunissant des doyennes et des doyens des facultés d'éducation ainsi que des responsables du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) a été organisée. Cette rencontre a notamment permis d'échanger sur la mise en œuvre de la recommandation 12 de l'avis, qui demande de maintenir, de bonifier et d'ajuster la formation initiale et continue du personnel pour une meilleure prise en compte de ses besoins. Le document de la collection *Études et recherches*, qui porte sur les compétences sociales et émotionnelles des enfants au regard des programmes éducatifs et d'enseignement utilisés de la petite enfance à la fin du primaire, a également fait l'objet de discussions entre les 29 personnes présentes, issues de 9 établissements universitaires.

La préoccupation à l'égard de la santé et du bien-être de l'enfant à l'école a également été partagée dans le cadre d'une entrevue donnée par la présidente du Conseil à une émission diffusée en novembre 2020 sur le canal Savoir média. La présidente a notamment présenté les recommandations contenues dans l'avis et a discuté de celles-ci avec des expertes et des experts de même que des praticiennes et des praticiens du milieu.

Enfin, en septembre 2020, à l'invitation de la Fédération des comités de parents du Québec, la présidente a pris la parole à l'occasion de la Rencontre nationale des parents, tenue sous le thème *Pour se donner la capacité d'agir*.

Cheminements rapides dans les études universitaires au Québec

Le Conseil a été invité par la rectrice de l'Université du Québec à Montréal à prendre part aux midi-causeries de cet établissement pour y présenter les huit recommandations contenues dans l'avis *Cheminements rapides dans les études universitaires au Québec*. Rappelons que l'élaboration de cet avis répondait à une demande adressée au Conseil par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui souhaitait en connaître davantage sur les pratiques qui permettent, au Québec et à l'international, de passer directement du baccalauréat au doctorat. Outre cet avis, la présidente a pu faire état des enjeux en enseignement supérieur soulevés dans le dernier mémoire du Conseil, qui concerne le document *L'université québécoise du futur: tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations* ainsi que de ceux traités dans l'avis intitulé *Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*, paru en 2019.

Évaluer pour que ça compte vraiment

Les questions liées à l'évaluation et aux orientations présentées dans le REBE 2016-2018, intitulé *Évaluer pour que ça compte vraiment*, demeurent d'actualité. Le Conseil l'a notamment revisité dans le cadre d'un webinaire organisé par le Collège Mérici à l'intention de son personnel enseignant.

Objectif 3 : Influencer les divers acteurs de l'éducation

Indicateur A : Taux de croissance moyen des référencement liés aux travaux et aux positions du Conseil

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	253	+5 %	+5 %	+8 %	+10 %
Résultats		+17 % (cible atteinte)	+12 % (cible atteinte)	+150 % (cible atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Pour l'exercice 2020-2021, le Conseil a observé une hausse du nombre de référencements liés à ses travaux et à ses positions par rapport à la cible de l'année précédente. La cible fixée pour 2020-2021 est donc atteinte. Les publications du Conseil ont été citées dans de nombreux travaux de recherche menés par des individus ou des organisations, des communiqués de presse d'organismes représentant différents groupes d'intérêt ou encore des articles de journaux ou de périodiques, et ce, au Québec et à l'international.

Le REBE 2018-2020, intitulé *Éduquer au numérique*, a notamment fait l'objet d'une analyse de la part d'un spécialiste de l'éducation à distance reconnu sur la scène internationale. Cette analyse souligne que les conclusions du REBE dépassent les frontières du Québec puisque, dans un monde de plus en plus numérique, chaque citoyenne ou citoyen doit avoir les connaissances et les compétences nécessaires à son usage. L'analyse rappelle également que la littératie numérique devrait être une responsabilité à tous les paliers du système éducatif et que ce rapport du Conseil constitue une ressource importante permettant d'entreprendre un changement dans cette direction.

En 2020-2021, 84 publications du Conseil ont fait l'objet de 247 références. De plus, le Conseil a été touché par des référencements à 36 reprises pour des publications autres que ses travaux. Les publications qui ont obtenu le plus grand nombre de référencements sont l'avis intitulé *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante* (2014), le REBE 2014-2016, *Remettre le cap sur l'équité*, l'avis *Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire* (2017), le REBE 2016-2018, *Évaluer pour que ça compte vraiment*, l'avis *Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs* (2020) ainsi que le REBE 2018-2020, *Éduquer au numérique*.

Le Conseil accroît aussi son influence par une présence dans les médias traditionnels. Ainsi, la présidente a accordé 10 entrevues à différents médias. L'avis *Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs* et le REBE 2018-2020, *Éduquer au numérique*, sont les sujets qui ont reçu le plus d'attention médiatique.

En outre, le Conseil a fait l'objet de 466 référencements sur les trois plateformes sociales (Facebook, Twitter et LinkedIn). Ceux-ci étaient principalement liés au lancement de l'avis *Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs* et du REBE 2018-2020, *Éduquer au numérique*, ainsi qu'à leurs outils de transfert, et aux capsules hebdomadaires «Le Conseil de la semaine» et «Recherche – COVID-19».

Indicateur B : Taux de croissance moyen de l'appréciation de l'utilité des différentes productions du Conseil destinées aux acteurs ciblés

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	-	Donnée de base	+10 %	-	+10 %
Résultats	s. o.	s. o.	Reportée	Reportée	

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La qualité et la pertinence des publications du Conseil ont été soulignées de manière marquée et récurrente lors des nombreuses activités et présentations entourant les avis et le rapport publiés en 2020-2021 ainsi que pour des avis et rapports antérieurs.

La rigueur des avis réglementaires et des mémoires de même que le caractère indépendant des analyses et des recommandations afférentes ont été appréciés. À cet égard, il convient de rappeler que les 11 avis réglementaires et les préoccupations qui ont été exprimées tout au long de l'année 2020-2021 ont trouvé des échos dans des modifications réglementaires entérinées par le gouvernement, que ce soit au regard de l'évaluation, du nombre de bulletins, de la diminution de la pondération ou des objectifs entourant les journées de formation et de planification en fonction des besoins des établissements.

Du côté des avis d'initiative concernant l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur, différentes organisations et divers acteurs du milieu de l'éducation ont salué leur publication. Il va sans dire que ces appréciations consolident l'influence et la présence du Conseil dans l'espace public.

Selon le Plan stratégique 2018-2022, il est prévu que chaque nouvelle publication fasse l'objet d'un sondage d'appréciation. À l'instar de ce qui avait été rapporté l'an dernier, le Conseil a poursuivi la migration complète de son site Web au cours de l'exercice 2020-2021 et l'obtention d'une donnée de base pour cet objectif doit être reportée au prochain exercice. L'année 2021-2022 permettra d'établir plus facilement les données de base relatives à cet indicateur et d'atteindre les cibles fixées.

Objectif 4 : Déployer des collaborations avec des partenaires clés

Indicateur : Nombre de déclarations diffusées par le Conseil à la suite de collaborations innovantes*

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	0	2	3	4	4
Résultats		2 (cible atteinte)	7 (cible atteinte)	5 (cible atteinte)	

* Les collaborations permettent de mobiliser différents acteurs autour des enjeux d'actualité et d'envisager des pistes de solutions conjointes qui sont d'intérêt pour le ministre, ses instances et les acteurs de l'éducation. Celles-ci sont différentes des activités qui ont été fait dans les années antérieures.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La crise sanitaire de la COVID-19 a forcé le report de plusieurs événements qui devaient se tenir en présentiel. Le Conseil a donc dû repenser la façon de diffuser ses travaux. Il a également établi des partenariats innovants afin de poursuivre son objectif de rayonnement. La cible a donc été atteinte.

- Pour répondre aux nombreuses préoccupations soulevées par la COVID-19 dans le monde de l'éducation, le Conseil a préparé, à l'automne 2020, une nouvelle série de capsules en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC). Les capsules intitulées « Recherche – COVID-19 » avaient pour objectif de présenter des entrevues réalisées avec des chercheuses et des chercheurs qui avaient pour projet d'étude l'impact de la COVID-19 sur le monde de l'éducation. Les projets de recherche avaient été sélectionnés par le FRQSC.
- Le Conseil s'est également associé, en décembre 2020, à Savoir média pour présenter la série *Comprendre pour apprendre*, accessible sur le Web. Composée de 6 épisodes de 30 minutes, cette série aborde les thèmes suivants : l'attention, la mémoire, l'organisation, l'écriture et la

lecture, les blocages et la motivation, notamment chez les garçons. Le Conseil trouvait pertinent de faire la promotion de l'importance des savoirs et des recherches en éducation en cette période de pandémie.

- Le Conseil et l'Institut du Nouveau Monde (INM) ont convenu d'un partenariat afin de produire un dossier spécial dans *L'état du Québec 2020* ainsi qu'une série de baladodiffusions. Les circonstances liées à la pandémie ayant forcé le report d'un colloque intitulé *L'éducation, rempart contre le populisme?*, qui devait avoir lieu au congrès de l'Acfas en mai 2020, les parties ont convenu de présenter sous différentes formes les quatre thèmes qui étaient prévus pour cette occasion, à savoir l'éducation à l'environnement, l'éducation à la démocratie, l'éducation aux médias et l'éducation à l'inclusion. Le Conseil a fait appel à des spécialistes afin de nourrir la réflexion sur ces thèmes en les contextualisant dans la mission de socialisation du milieu éducatif. Ainsi, deux thèmes retenus ont respectivement fait l'objet de deux publications dans *L'état du Québec*, d'une part l'éducation à l'environnement et, d'autre part, l'éducation à la démocratie. Les baladodiffusions ont permis, quant à elles, d'aborder, dans le premier épisode, le thème de l'éducation aux médias à l'école et, dans le second épisode, la question de l'inclusion sous le titre *Encourager l'inclusion grâce à la pédagogie sociale*.
- Le Conseil est fier, avec le soutien du ministère de l'Éducation, de s'être associé au Fonds de recherche du Québec – Société et culture à l'occasion de la remise du premier prix Jeanne-Lapointe lors du 76^e Gala de l'Acfas. Ce prix a été décerné à M^{me} Françoise Armand, professeure au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Rappelons que ce prix souligne l'excellence et le rayonnement des travaux et des actions d'une chercheuse ou d'un chercheur dans le domaine des sciences de l'éducation. Le nom de ce prix a été attribué en l'honneur d'une femme d'exception, M^{me} Jeanne Lapointe, une visionnaire, membre de la commission Parent, qui a contribué à établir les bases du système d'éducation québécois tel qu'on le connaît aujourd'hui.
- À l'international, forte des collaborations établies avec des acteurs du milieu de l'éducation au Maroc, la présidente a pris la parole lors de la cérémonie d'ouverture de la 17^e édition du Congrès international sur la qualité de l'éducation et de la formation (Association marocaine pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement [AMAQUEN]), ayant pour thème *Contributions à la réflexion sur l'éducation inclusive*. Cet événement regroupait 12 conférencières et conférenciers, 100 autrices et auteurs de même que 350 participantes et participants venant de 20 pays. La présidente a notamment mis en exergue les recommandations contenues dans l'avis *Pour une école riche de tous ses élèves: s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire*, publié par le Conseil en 2017.
- En décembre 2020, à l'invitation du président du Conseil scientifique de l'éducation nationale et dans le cadre du colloque scientifique *Quels professeurs au XXI^e siècle?*, organisé par le **ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports** de France, la présidente du Conseil a abordé la question sensible de la santé et du bien-être du personnel enseignant, notamment en mettant en lumière l'importance de miser sur les facteurs de protection.
- Le Conseil a également été heureux de collaborer avec le European Network of Education Councils et de répondre à l'appel de consultation transmis aux 18 États et gouvernements membres de l'organisme. Cette consultation avait pour objectif de faire un recensement des mesures mises en place en éducation par les différents États et gouvernements en réponse à la crise sanitaire. Les diverses contributions ont fait l'objet d'une publication.

Orientation 2 : Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil

Objectif 5 : Accroître la présence du Conseil au sein des instances gouvernementales

Indicateur : Nombre de représentations du Conseil visant à soutenir la prise de décisions

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	0	2	4	5	6
Résultats		2 (cible atteinte)	4 (cible atteinte)	5 (cible atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2020-2021, le Conseil a accru sa présence auprès des instances gouvernementales de diverses manières et il a optimisé son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales, atteignant ainsi la cible fixée.

Au regard des instances politiques, la présidente du Conseil a pris part à différentes rencontres. Mentionnons notamment un entretien qui a eu lieu le 27 août 2020 avec le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Danielle McCann, et qui a permis de présenter le Conseil et les travaux en cours. Une rencontre de travail a également été tenue avec la ministre sur la question spécifique de l'enseignement et de la formation à distance le 2 février 2021. La présidente a aussi eu l'occasion de faire état des priorités du Conseil ainsi que de sa participation au Chantier sur l'université québécoise du futur à M^{me} Émilie Foster, adjointe parlementaire de la ministre de l'Enseignement supérieur. De plus, des échanges réguliers ont eu cours avec le cabinet du ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, notamment dans le cadre des consultations portant sur les défis auxquels les acteurs du milieu de l'éducation ont eu à faire face dans le contexte de la pandémie.

Par ailleurs, plusieurs rencontres de travail ont eu lieu avec des hauts fonctionnaires de différents ministères en lien avec les travaux et avis dont l'élaboration était en cours au Conseil. En ce qui a trait aux deux ministères dont relève le Conseil en vertu de sa loi constitutive, des rencontres régulières ont été tenues avec les sous-ministres et les sous-ministres adjoints, notamment quant aux nombreux avis réglementaires pour lesquels le Conseil devait être consulté en vue de formuler des recommandations éclairées aux ministres. En prévision de l'adoption par le Conseil de l'avis intitulé *L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes*, dont le lancement a eu lieu le 27 mai 2021, la présidente du Conseil a également jugé important d'avoir des rencontres de travail en amont avec les sous-ministres adjoints du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ainsi qu'avec les hauts fonctionnaires du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces rencontres ont favorisé des échanges portant notamment sur les 18 recommandations formulées dans l'avis dont l'approche systémique interpelle directement plusieurs ministères et organismes.

De plus, afin de s'assurer d'une juste compréhension des enjeux, des réalités et des répercussions de la pandémie, la présidente du Conseil a multiplié les rencontres avec des acteurs et intervenants du milieu de l'éducation. Ce sont ainsi plus d'une vingtaine de dirigeantes et de dirigeants qui ont été rencontrés.

Ces échanges avaient pour principal objectif d'être à l'écoute des organismes et des associations représentant les acteurs de tous les ordres et secteurs de l'enseignement, que ce soit dans le milieu francophone ou anglophone. Le Conseil a également rencontré les décideurs et les organismes œuvrant auprès des élèves autochtones en milieu urbain de même que ceux présents dans les établissements relevant des 22 communautés autochtones. Dans une approche inclusive, des séances de travail ont aussi eu lieu avec des représentantes et des représentants des organismes œuvrant spécifiquement auprès des élèves vulnérables issus des communautés culturelles.

En outre, alors que les étudiantes et les étudiants étaient particulièrement touchés par l'enseignement à distance et ses effets sur la réussite éducative, la présidente du Conseil a rencontré les représentantes et les représentants des organisations étudiantes nationales, ce qui leur a permis d'échanger sur leurs préoccupations par rapport à la situation sanitaire et à ses répercussions sur le monde de l'éducation.

Bref, la présidente a participé à plus de 75 entretiens et présentations impliquant des décideurs en éducation, en ce qui concerne tant l'enseignement obligatoire que l'enseignement supérieur et l'éducation tout au long et au large de la vie, au Québec mais également à l'étranger.

Le Conseil a ainsi été à même de constater que la pandémie a forcé l'ensemble du système d'éducation à s'adapter pour permettre aux élèves des différents ordres et secteurs d'enseignement de poursuivre leurs apprentissages et de viser la réussite éducative. Les adaptations ont nécessité des modifications réglementaires multiples pour lesquelles le Conseil était tenu de donner son avis conformément à l'article 10.1 de sa loi constitutive. Ainsi, 11 avis réglementaires ont été produits par le Conseil et touchent tous les ordres d'enseignement, mais plus particulièrement l'enseignement obligatoire. Par ses consultations et conformément à sa mission, le Conseil a pu conseiller respectivement les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et porter à leur attention les principales préoccupations et les écueils possibles, souvent dans un contexte d'urgence. Dans ses avis réglementaires, le Conseil a maintes fois réaffirmé la nécessité de consulter de manière systématique et en amont les acteurs clés du milieu scolaire afin qu'ils participent aux décisions à prendre dans le contexte exceptionnel de la pandémie. Pour ce faire, le Conseil a insisté sur la création d'une table de concertation afin d'assurer une plus grande prévisibilité. Ce plaidoyer a trouvé, en partie, des échos alors que les acteurs du milieu ont été conviés à la consultation *Rendez-vous pour la réussite éducative: l'éducation au-delà de la pandémie*, organisée par le ministre de l'Éducation. Cette consultation a mené à l'adoption du Plan de relance pour la réussite éducative 2021-2022, offrant ainsi une certaine prévisibilité en faveur de la réussite éducative et répondant aux demandes répétées du Conseil.

Tout au long de l'année et dans la perspective d'une réflexion à long terme, la présidente du Conseil a également pris une part active au Chantier sur l'université québécoise du futur, présidé par le scientifique en chef du Québec. Dans le cadre des travaux relatifs à ce chantier, elle a contribué à nourrir les réflexions sur la base des 18 recommandations contenues dans l'avis *Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*, publié en 2019. Ces rencontres ont permis d'enrichir la pensée du Conseil portant sur plusieurs démarches innovantes et de contribuer aux discussions liées aux grands enjeux mondiaux qui influencent la définition de l'université dans un contexte de changements globaux.

En réponse à l'appel de consultation lancé par le scientifique en chef, le Conseil supérieur de l'éducation a exposé sa lecture de la situation dans le document intitulé *Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le document L'université québécoise du futur: tendances, enjeux et pistes d'action et de recommandations*, qui a été rendu public en octobre 2020. Essentiellement, le Conseil est d'avis que l'arrimage entre les grandes tendances présentées dans ce document et les recommandations qui y sont

formulées permettra de se pencher sur certains enjeux actuels. Il estime que les nouveaux enjeux et les pistes d'action dégagés devront faire l'objet d'une discussion collective et que les recommandations pourront être revues à la lumière des consensus qui émergeront.

Dans un souci de mieux comprendre ces enjeux et de contribuer à une réflexion objective sur le débat entourant la liberté académique, le Conseil souhaitait également que soit mis sur pied, le 26 février 2021, un comité ad hoc sur la liberté académique. Il espérait ainsi enrichir le débat public, mener une réflexion constructive et bien conseiller la ministre de l'Enseignement supérieur. À la suite de la mise sur pied de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, le Conseil a convenu de soumettre un mémoire qui contribuera à l'évolution des politiques publiques sur une question d'importance pour tous les établissements d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, désireuse d'intégrer dans les travaux du Conseil les préoccupations éducatives de la société québécoise dans toute sa diversité, sa présidente a pris part aux Conversations québécoises dans le cadre du Sommet socioéconomique pour le développement des jeunes des communautés noires, tenu en janvier 2021. Cet événement, qui réunissait des décideurs des secteurs public, privé et parapublic de la société québécoise, avait pour objectif de discuter de plusieurs thèmes, dont l'éducation. La présidente du Conseil a prononcé quelques mots d'ouverture lors du panel ayant pour thème *La sous-représentation des personnes noires dans les institutions éducatives québécoises*.

Enfin, le Conseil entend prendre part au 6^e Forum national sur la réconciliation, qui aura lieu à Québec en septembre 2021, et apporter sa collaboration aux hôtes de l'événement, à savoir l'Université Laval et le réseau de l'Université du Québec, en partenariat avec de nombreuses organisations autochtones. À cette fin, des démarches ont été entreprises au cours de l'hiver 2021 afin de documenter et de recenser des actions et des initiatives mises en œuvre par les universités canadiennes de l'extérieur du Québec pour favoriser l'accès, l'intégration, la persévérance, la réussite éducative et le bien-être des communautés autochtones au sein des établissements universitaires. Les résultats de ces travaux seront présentés à l'automne 2021.

Objectif 6 : Intensifier la présence du Conseil dans l'espace public

Indicateur A : Taux d'accroissement du nombre de personnes abonnées aux réseaux sociaux du Conseil

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	0	Ouverture	300 abonnés	100 %	+10 %
Résultats		s. o.	861 abonnés (cible atteinte)	356 % (cible atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La pandémie liée à la COVID-19 a amené le Conseil à revoir ses pratiques en matière de diffusion de ses travaux et d'information de la population. Ainsi, les plateformes sociales sont devenues l'outil le plus utilisé pour partager ses publications, répondre aux préoccupations sur toute question relative à l'éducation et communiquer toute information susceptible d'intéresser la communauté.

Le Conseil a ouvert ses comptes de réseaux sociaux le 2 décembre 2019. Après un peu plus d'un an, le nombre d'abonnées et d'abonnés se chiffre à 3 922 pour les 3 comptes réunis. On compte ainsi un total de 1 245 abonnés sur Facebook, de 1 128 abonnés sur Twitter et de 1 549 sur LinkedIn. **La cible de 360 abonnés est largement dépassée.**

De plus, afin d'élargir son réseau et de diversifier son offre d'information, le Conseil a lancé, en mars 2020, la publication hebdomadaire de capsules d'information, dont le contenu est extrait d'avis antérieurs, pour prendre en compte des préoccupations touchant le monde de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et apporter un certain éclairage sur des enjeux soulevés par la situation sans précédent créée par la crise sanitaire. Cette initiative a pris une nouvelle orientation à l'automne 2020 avec les capsules « Recherche-Covid » et la présentation des présidentes et des présidents des instances du Conseil. À l'hiver 2021, des capsules historiques intitulées « Entre continuité et renouveau » ont vu le jour et relataient les événements marquants du Conseil.

Enfin, devant l'attrait du public à l'égard des travaux du Conseil, une série de publications ont été créées pour partager différentes informations susceptibles d'intéresser la population. C'est ainsi que les capsules « Saviez-vous que... », « Le Conseil prend parole » et « Le Conseil est cité » ont été instaurées.

Indicateur B: Taux d'accroissement des messages du Conseil relayés par les utilisateurs des réseaux sociaux

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	0	Ouverture	Donnée de base	+20 %	+10 %
Résultats		s. o.	Reportée	466 Donnée de base	

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Comme la pandémie a forcé le Conseil à innover dans la façon de diffuser ses travaux, il a décidé de s'orienter vers les réseaux sociaux pour maximiser le rayonnement et la portée de ces publications. L'année 2020-2021 a été exceptionnelle pour le Conseil en matière de production de publications. La croissance qu'il a connue sur les réseaux sociaux l'est tout autant et 466 informations de contenu qu'il a publiées ont été relayées. Ainsi, 154 publications ont été relayées sur Facebook, 172 sur Twitter et 140 sur LinkedIn.

Par ailleurs, soulignons que le Conseil a fait valoir ses publications et ses réflexions dans l'espace public en participant virtuellement à des événements d'envergure de même qu'à des activités au cours desquelles sa présidente a pris la parole. Il a en effet participé à plus de 75 entretiens et événements de différentes natures : colloques, symposiums, forums, congrès. Ces événements ont permis à la présidente de faire connaître le Conseil en présentant sa mission, sa pensée, ses avis ainsi que d'autres enjeux pertinents qui concernent l'éducation ou l'enseignement supérieur, notamment en réponse aux enjeux de la pandémie. Ces représentations ont été aussi l'occasion de partager la réflexion du Conseil et de faire rayonner l'organisme autant au Québec qu'à l'étranger puisque certains de ces événements ont eu lieu virtuellement au Maroc et en France.

Enjeu 2 : Développement organisationnel

Le Conseil poursuit ses démarches visant le renouvellement de ses pratiques et la croissance de son organisation, tant en matière de ressources humaines que de ressources budgétaires. Dans une approche d'amélioration continue et pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, il a amorcé un processus de révision de ses pratiques de gestion et de gouvernance. À cette fin, il implante diverses mesures qui soutiennent sa prise de décisions, sa gestion du changement, sa transparence et sa responsabilisation.

Orientation 3 : Accroître l'agilité organisationnelle

Objectif 7 : Améliorer la gouvernance du Conseil

Indicateur : Taux d'implantation des bonnes pratiques en matière de gouvernance

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	-	Dépôt d'un plan de travail	-	50 %	75 %
Résultats	-	Dépôt d'un plan de travail	Reportée	67 % (cible atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La crise sanitaire engendrée par la COVID-19 a amené le Conseil à se mobiliser rapidement et à revoir l'organisation du travail du personnel de sa permanence, le mode de fonctionnement de ses instances ainsi que la contribution de ses membres dans un contexte de télétravail. Grâce à des efforts considérables compte tenu du fait qu'il ne bénéficie des services que d'un seul professionnel en informatique, l'organisme et son personnel ont été en mesure d'intégrer et d'appliquer le télétravail en l'espace de quelques jours, ce qui a permis au Conseil de poursuivre sa mission et ses travaux. De plus, les efforts entrepris au cours des trois dernières années afin de faire du Conseil un organisme plus efficient et plus efficace de même que l'appropriation de différents rôles et responsabilités par l'ensemble du personnel de sa permanence lui ont permis de répondre avec agilité et rapidité aux impératifs qui se sont présentés au cours de cette année exceptionnelle.

Conformément aux priorités définies dans son plan stratégique, le contexte particulier de la crise sanitaire aura, d'une certaine façon, accéléré la modernisation de la gouvernance du Conseil, maximisé son rôle stratégique, occasionné des consultations multiples auprès des différentes parties prenantes en éducation au Québec et fédéré, à maintes reprises, l'apport et l'expertise de ses cinq commissions et de ses deux comités. Les bonnes pratiques ainsi développées auront permis de dépasser toutes les attentes.

- Ainsi, dans un souci de répondre rapidement aux préoccupations et aux différents enjeux liés au milieu de l'éducation dans le contexte de la crise sanitaire, l'organisme a créé des « Cellules-Conseil » réunissant des membres de toutes ses instances. Ces réunions hebdomadaires, qui regroupaient des membres des commissions de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement supérieur ainsi que de l'éducation des adultes et de la formation continue, ont permis à la permanence de rester en contact avec la réalité de terrain et de bien comprendre les enjeux imposés par la pandémie. Ces Cellules avaient également pour objectif d'alimenter la réflexion amorcée au sein du Comité

du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, qui, dans son prochain rapport, dont la parution est prévue pour 2021, nous éclairera quant au bilan de la COVID-19 dans le monde de l'éducation et aux constats à retenir. Cette forme de consultation souple et informelle aura été d'une richesse considérable et d'une grande pertinence, lui permettant de donner un point de vue éclairé aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lors des consultations ou des rencontres qui se sont succédé en 2020-2021.

- Les nombreuses consultations portant sur des modifications réglementaires temporaires ou permanentes, très souvent sollicitées en urgence, ont aussi exigé une révision de nos façons de faire. Dans le cadre de réunions extraordinaires convoquées dans des délais ne respectant pas les principes établis dans le Règlement de régie interne du Conseil, les 110 membres de ses instances ont répondu présents lorsqu'ils ont été sollicités par la permanence. Grâce à l'expertise de ses membres bénévoles et à leur engagement sans faille, le Conseil a été en mesure d'évaluer les répercussions et la faisabilité des modifications ministérielles proposées ainsi que de faire part de ses préoccupations, pour le court et le long terme, au ministre de l'Éducation ainsi qu'à la ministre de l'Enseignement supérieur. Favorisant des avis succincts et faisant état de préoccupations ciblées, ce mode de consultation a permis de mettre en valeur encore une fois les savoirs d'expérience de même que la qualité et l'apport singulier des délibérations démocratiques au sein de nos instances.
- Afin de mieux comprendre la question très complexe et sensible de la liberté académique, le Conseil a institué, en février 2021 et pour une période définie, un comité ad hoc de 13 membres qui s'est penché spécifiquement sur cette question. À l'écoute de la diversité des propos, ce comité, qui s'est réuni à deux reprises, se composait de cinq membres du Conseil, de représentantes et de représentants de ses deux commissions de l'enseignement supérieur (collégial et universitaire) ainsi que des membres du Comité interordres de la relève étudiante. Il a pu enrichir ses réflexions et ses délibérations à la suite de présentations d'expertes et d'experts.
- Toujours dans un souci de fédérer les savoirs et d'adopter une approche transversale et systémique des enjeux, quatre instances se sont réunies afin de mener des consultations sur le document intitulé *L'université québécoise du futur : tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*. Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial, de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue de même que du Comité *ad hoc* interordres de la relève étudiante ont ainsi été appelés à formuler des commentaires sur ce document et sur les hypothèses de recommandations qu'il contient.
- Depuis sa création, le Comité *ad hoc* interordres de la relève étudiante est régulièrement consulté par chacune des instances du Conseil. En moins d'un an d'existence, il a représenté la voix étudiante dans plusieurs grands chantiers au Québec, dont ceux portant sur l'université du futur et la réussite éducative à l'enseignement supérieur, ou dans le cadre de consultations sur la révision du programme d'éthique et culture religieuse. En l'espace d'une année, le CIRÉ a démontré, par son dynamisme et sa capacité de répondre de manière originale à diverses demandes, la pertinence du fait de demeurer en contact étroit avec les milieux étudiants et, ainsi, de prendre acte des enjeux qui les touchent.
- Le Conseil est appelé à contribuer de multiples façons à l'évolution du système d'éducation, rejoignant ainsi une grande diversité de personnes. C'est dans cette perspective que des formations visant à permettre de mieux saisir les réalités autochtones et les effets des différentes formes de discrimination que subissent les personnes issues des peuples autochtones ont été offertes

aux membres du Conseil, de sa permanence et de ses instances. Ces formations ont permis de sensibiliser les participantes et les participants aux situations vécues par les Autochtones et aux biais qui peuvent notamment être présents en éducation en ce qui les concerne. Deux formations ont donc été données en février et en mars 2020, et favoriseront une réflexion à l'interne quant à l'intégration des préoccupations autochtones dans nos bonnes pratiques de gouvernance au cours de l'année 2021-2022.

- Dans le même esprit, le Conseil entend répondre aux attentes du gouvernement en assurant une plus grande représentativité des minorités culturelles au sein de ses instances et en reflétant bien les enjeux de l'éducation pour les élèves issus de la diversité, notamment au regard de la réussite éducative. Ainsi, plusieurs démarches ont été faites auprès d'organismes et d'associations au cours de la dernière année afin que la composition des instances du Conseil reflète la diversité de la société québécoise. L'appel de candidatures visant à pourvoir des postes dans les différentes instances du Conseil, lancé en 2021-2022, a été préparé avec cette priorité à l'esprit.

Orientation 4 : Mobiliser le personnel

Objectif 8 : Offrir un environnement de travail stimulant

Indicateur : Obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	-	-	Démarche	Démarche	Démarche
Résultats	-	-	Atteinte	Démarche	

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le rayonnement du Conseil et son influence sont tributaires de ses ressources internes, du développement de leur savoir-faire et de leur mobilisation. Ce fait est encore plus vrai dans le contexte marqué par la pandémie liée à la COVID-19. C'est dans ce contexte inédit que le Conseil a, tout au long de l'année, eu comme principale préoccupation la mise en place de mesures nécessaires pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être de son personnel. La bienveillance, l'écoute et la transparence quant à la transmission des informations jugées pertinentes en ce qui a trait à la santé et au bien-être au travail ont été au cœur de ses pratiques de gestion.

De plus, tout au long de l'année, le Conseil a tenu des réunions de sa permanence de manière hebdomadaire afin que son personnel puisse partager ses préoccupations en lien avec le contexte de télétravail et que toute information liée à sa santé, à sa sécurité et à son bien-être puisse être portée à l'attention de l'équipe de gestion. Ces réunions ont également permis de maintenir un esprit d'équipe, de réorganiser le travail et de partager l'information quant à l'avancée des travaux de l'organisme dans un contexte exceptionnel.

Dès le 27 mai 2020, conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du trésor, le Conseil a diffusé auprès de l'ensemble de son personnel le Protocole de reprise graduelle des activités en milieu de travail dans le contexte de la COVID-19. Ce protocole a été régulièrement mis à jour bien que la presque totalité

des employées et des employés aient effectué du télétravail tout au long de l'année. Des rencontres virtuelles de type « pause-café » ont aussi été instaurées afin de souligner les bons coups et les réussites des membres du personnel dans un souci de mobilisation et de reconnaissance du travail réalisé.

Les événements spéciaux, par exemple le départ à la retraite de membres de la permanence, ont également été célébrés de façon virtuelle. De plus, durant la période des Fêtes, qui s'avérait particulièrement difficile dans le contexte du confinement, un jumelage à l'aveugle s'est fait entre les membres du personnel. Cette formule consistait à soutenir à l'aide de messages ou de gestes bienveillants la personne jumelée, une initiative grandement appréciée.

Par ailleurs, en vue de consolider et de développer leurs compétences, les membres du personnel ont suivi six formations offertes par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur différents sujets liés à leurs dossiers ou à leur développement de carrière. La permanence a aussi organisé à l'interne différentes formations virtuelles, notamment :

- une formation sur l'organisation du travail à distance et sur l'animation de réunions en mode virtuel;
- une formation sur l'utilisation du nouveau guide de rédaction;
- deux formations sur les réalités autochtones;
- une formation sur l'accessibilité Web;
- une formation sur le fonctionnement du centre de documentation;
- une formation sur la rédaction épique.

Enfin, le Conseil ayant accueilli cinq nouveaux membres du personnel, ces personnes ont été encouragées à participer à une séance d'accueil virtuelle organisée par la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur, il n'a pas à produire de déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux sont accessibles aux acteurs du milieu de l'éducation ainsi qu'au grand public.



Rapports d'activités

En plus de rendre compte des objectifs du Plan stratégique 2018-2022, le Conseil désire présenter brièvement les démarches entreprises par le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, les cinq commissions ainsi que, pour une toute première fois, le Comité interordres de la relève étudiante, et l'état d'avancement de leurs travaux.

3.1 Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation

Le numérique et la pandémie au cœur des préoccupations

Les perturbations causées par la pandémie liée à la COVID-19 dans le système éducatif québécois ont eu des répercussions sur les travaux en cours et à venir au sein de ce comité. Elles ont d'abord réorienté l'analyse du numérique en éducation, en cours depuis 2018, donnant une certaine urgence aux orientations proposées dans le REBE 2018-2020, intitulé *Éduquer au numérique*, qui a été déposé par le ministre de l'Éducation à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2020. Le Conseil a ensuite confié à un tout nouveau comité, composé de 14 membres dont un nouveau président, le mandat d'analyser les effets de la pandémie et la réponse du système éducatif québécois à celle-ci. L'occasion était en effet unique de documenter la manière dont la crise a été et est vécue par les élèves, la population étudiante et tout le personnel du réseau de l'éducation, et ce, à tous les ordres d'enseignement.

Le REBE 2018-2020, *Éduquer au numérique*, présente une vision à long terme du numérique en éducation. Le numérique fait partie de la vie courante et exige de dépasser l'acquisition de compétences techniques pour y ajouter des compétences citoyennes, socioémotionnelles et informationnelles. Dans ce rapport, le Conseil rappelle qu'éduquer *au* numérique implique une responsabilité nouvelle qui consiste à former des citoyennes et citoyens outillés qui savent tirer profit, avec discernement, des ressources et des possibilités qu'offre le numérique. Les événements de l'année 2020-2021 ont d'ailleurs mis en lumière l'importance des technologies informatiques pour la poursuite de l'éducation en temps de crise. La pandémie a toutefois révélé des faiblesses systémiques qui vont au-delà de l'accès aux appareils numériques et à Internet. Le comité chargé de l'élaboration du REBE 2020-2021 a donc entrepris une consultation des principaux organismes représentant le milieu de l'éducation afin de documenter les effets de la pandémie sur l'organisation des activités éducatives. Les instances du Conseil ont également été consultées. Ce comité a rencontré des expertes et des experts en résilience organisationnelle et individuelle ainsi que plusieurs personnes représentant les organismes consultés.

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020 s'est réuni en mai et en août pour finaliser le rapport *Éduquer au numérique*, lequel a été adopté en septembre. Le comité responsable du REBE 2020-2021 s'est, quant à lui, réuni à trois reprises, soit en novembre, en janvier et en février. Le Conseil a adopté le devis du rapport portant sur les effets de la pandémie en décembre 2020.

3.2 Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et Commission de l'enseignement secondaire

Avis sur le bien-être de l'enfant à l'école

La Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire a déposé, après deux ans de travail, l'avis intitulé *Le bien-être de l'enfant à l'école: faisons nos devoirs*, dans lequel elle se penche sur les facteurs influençant la santé mentale et le bien-être des enfants du préscolaire et du primaire. Cet avis met en lumière des moyens de s'assurer de permettre aux enfants de grandir, d'apprendre et de s'épanouir dans un milieu scolaire bienveillant. L'avis a été lancé virtuellement par le Conseil le 9 juin 2020. Ce lancement coïncidait avec le début de la pandémie et offrait aux acteurs des milieux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire des pistes de réflexion afin que la santé mentale et le bien-être des enfants demeurent au cœur de leurs priorités.

Avis de la commission conjointe sur la révision du programme d'éthique et culture religieuse

Le 10 janvier 2020, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur annonçait la révision en profondeur du programme d'éthique et culture religieuse. Dès le mois de février 2020, le Conseil confiait à la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP) et à la Commission de l'enseignement secondaire (CES) le mandat de mener conjointement les travaux nécessaires à la production d'un avis sur la question.

Cet avis a pour objet d'offrir au ministre un éclairage sur les défis d'une telle révision et des pistes de solution pour une transition réussie vers un nouveau programme. Pour que l'avis influence les modifications qui seront apportées au programme, les deux commissions ont travaillé conjointement et à un rythme soutenu. Elles ont effectué un travail de recherche en plus de consultations auprès d'expertes et d'experts de même que de jeunes ayant suivi le programme dans leur parcours de formation. Les membres de la commission conjointe se sont réunis à cinq reprises et le Conseil s'est également penché sur l'avis lors de cinq réunions. L'avis a été transmis au ministre en janvier 2021 et publié le 3 février.

Huit avis réglementaires et un mémoire

Durant l'exercice financier 2020-2021, les deux commissions ont également été régulièrement consultées sur différents avis réglementaires ainsi qu'un mémoire dans le cadre de réunions dites exceptionnelles. Ces avis traitaient notamment des modifications temporaires au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Les modifications portaient, entre autres, sur le **retrait d'un des trois bulletins**, **l'ajout de journées pédagogiques** et la **pondération des épreuves uniques** ainsi que les **autorisations d'enseigner**. Ces commissions ont également contribué à la préparation du *Mémoire dans le cadre du Rendez-vous pour la réussite éducative: l'éducation au-delà de la pandémie*.

Thèmes à venir

La CEPEP s'est réunie le 29 janvier et le 26 mars 2021 pour déterminer le thème du prochain avis. Des thèmes ont été présentés à la table du Conseil, qui devait en choisir un en avril 2021. La CES a également exploré des thèmes possibles pour un prochain avis.

La CEPEP et la CES se sont réunies à sept reprises, dont cinq fois dans le cadre de réunions communes. À cela s'ajoute une réunion extraordinaire pour la préparation du mémoire précité et des consultations ponctuelles sur les avis réglementaires.

3.3 Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial

Projet d'avis sur les nouveaux besoins de formation des étudiantes et des étudiants du collégial

La société évolue rapidement et se modifie en profondeur. Les adultes portent les traits des changements qu'elle connaît et les jeunes y sont encore plus perméables. Le profil de la population étudiante se diversifie et les façons d'envisager les parcours de formation chez les apprenantes et les apprenants sont changeantes. Les systèmes d'éducation et les établissements d'enseignement ressentent encore plus qu'auparavant des pressions pour s'adapter aux transformations sociales et aux réalités actuelles des étudiantes et des étudiants qu'ils accueillent. De quelle formation ces derniers ont-ils besoin pour agir à titre de citoyens et de travailleurs dans le monde d'aujourd'hui et de demain? En ce qui concerne leur formation, quelle organisation et quelles formules sont susceptibles de convenir aux réalités actuelles?

Le thème précité a été retenu par le Conseil en janvier 2019. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, la Commission s'est réunie à quatre reprises dans le cadre de travaux préparatoires à cet avis, à savoir en juin, en septembre et en novembre 2020 ainsi qu'en février 2021. Ses réunions lui ont notamment permis d'examiner des documents de recherche, d'entendre des expertes et des experts, de travailler à la préparation du deuxième rapport d'étape et d'amorcer la réflexion pour l'élaboration d'un projet d'avis et de pistes de recommandations. La Commission s'est également penchée sur les résultats de la consultation menée auprès des étudiantes et des étudiants au cours de l'automne 2020. Le deuxième rapport d'étape a été soumis au Conseil en décembre 2020 et l'élaboration d'un projet d'avis a été entreprise en vue de l'adoption de l'avis à l'automne 2021.

Avis réglementaires

L'année 2020 a apporté son lot de modifications réglementaires sur le plan de l'enseignement collégial. La Commission s'est réunie à deux reprises en mai 2020, dans le cadre de réunions extraordinaires consacrées à l'étude de projets de modifications au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), en plus d'être consultée par courriel au début du mois de septembre 2020. Les deux projets de modifications au RREC étudiés visent l'article 18, mais avaient une portée temporaire dans le premier cas et permanente dans le deuxième cas.

Au printemps 2020, la modification temporaire proposée pour l'article 18 du RREC visait à tenir compte du contexte exceptionnel lié à la pandémie de COVID-19. Elle s'inscrivait dans la lignée des assouplissements temporaires apportés à l'application du RREC et communiqués aux collèges en mars 2020 pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de terminer leur session d'hiver 2020 et, ainsi, de poursuivre leurs études ou d'entrer sur le marché du travail l'automne suivant. La modification temporaire envisagée visait à autoriser les collèges à offrir une session qui comportait moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation, mais qui comptait, au minimum, l'équivalent de 12 semaines d'apprentissage. Compte tenu des circonstances exceptionnelles qui avaient cours à ce moment et de l'urgence d'agir pour assurer la validité de la session d'hiver 2020, le Conseil a émis un avis favorable à la modification temporaire de l'article 18 du RREC pour la session d'hiver 2020.

En septembre 2020, le Conseil s'est de nouveau prononcé sur le [règlement modifiant l'article 18 du RREC](#). Cette modification visait à donner la possibilité aux collèges, dans des circonstances exceptionnelles et avec l'approbation de la ministre de l'Enseignement supérieur, d'organiser une session se terminant après le 30 juin ou comportant moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation, dans la mesure où cette session comptait au minimum 60 jours et que les objectifs des cours étaient respectés. Dans un avis adopté le 17 septembre 2020, le Conseil s'est prononcé en faveur de cette disposition, en émettant une réserve quant aux autres événements qui pourraient justifier le recours à celle-ci au-delà de la crise liée à la COVID-19. Il recommandait à la ministre de l'Enseignement supérieur de procéder en définissant, de concert avec les collèges, les balises qui permettront de juger de la nature de ces circonstances exceptionnelles dans l'avenir.

La Commission a également été consultée dans le cadre de la rédaction du rapport [L'université québécoise du futur: tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations](#) par un comité de travail présidé par le scientifique en chef du Québec en octobre 2020.

3.4 Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires

Avis intitulé *Cheminements rapides dans les études universitaires au Québec*

Adopté par le Conseil le 15 juin 2020, l'avis intitulé *Cheminements rapides dans les études universitaires au Québec* répondait à une demande du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui souhaitait que le Conseil documente les pratiques d'accélération des études universitaires ainsi que les différentes modalités de cheminements rapides, en particulier de ceux menant au doctorat, pouvant être empruntés sans avoir terminé des études universitaires de deuxième cycle. Ce type de cheminement est habituellement offert aux étudiantes et aux étudiants qui possèdent un dossier scolaire jugé excellent ou qui montrent des aptitudes particulières pour la recherche. Le Ministère, préoccupé par les enjeux de l'équité, de la cohérence du système et de la valeur des diplômes, invitait le Conseil à documenter ces pratiques et à émettre des recommandations à ce sujet. Pour réaliser ce mandat, le Conseil a procédé à une analyse documentaire des données statistiques. Il a également effectué des consultations auprès d'organisations représentant les actrices et acteurs du milieu universitaire.

Cette démarche a permis au Conseil de formuler huit recommandations de même que plusieurs constats, dont les suivants :

- L'ensemble des universités québécoises offrent des possibilités de cheminements rapides avec des balises plus ou moins détaillées.
- Les passages directs du baccalauréat au doctorat constituent un phénomène marginal dans les universités francophones et sont un peu plus fréquents dans les établissements anglophones.
- La majorité des candidatures et des inscriptions pour un passage direct concernent des hommes, et les étudiantes et étudiants internationaux s'en prévalent davantage que les autres.
- En ce qui a trait aux passages intégrés et accélérés de la maîtrise au doctorat, une hausse a été observée dans l'ensemble des universités québécoises, en particulier dans les facultés de sciences appliquées et de génie.
- Le taux de diplomation au doctorat est plus élevé pour les étudiantes et étudiants qui ont bénéficié d'un passage accéléré que pour les autres et la durée moyenne nécessaire pour terminer des études de maîtrise et de doctorat est plus courte.

La réalisation de cet avis a nécessité quatre rencontres de la Commission. Il a été adopté à la 672^e réunion du Conseil, le 15 juin 2020.

Projet d'avis sur la recherche universitaire

En septembre 2020, le Conseil mandatait la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires pour la préparation d'un avis sur la recherche universitaire en y incluant des préoccupations inhérentes à la responsabilité sociale des universités et des universitaires. Le devis de travail a été adopté par le Conseil en janvier 2021.

Dans le cadre de ce nouveau mandat, la Commission a consulté plusieurs expertes et experts ainsi que des représentantes et représentants du milieu de la recherche afin non seulement de recueillir leurs points de vue sur les enjeux et les défis propres à la recherche universitaire, mais aussi d'en attester la réussite. Dans le cadre de ces consultations, plusieurs thèmes ont été abordés. Les enjeux propres à la relève, à la diffusion de la recherche et à la science ouverte, aux normes d'équité, à la diversité et à l'inclusion, à la recherche en milieu autochtone, à l'évaluation de la recherche de même qu'au lien entre les chercheuses et chercheurs universitaires et les médias sont des exemples d'enjeux qui seront traités. Les consultations et les travaux de la Commission se poursuivront en 2021.

La Commission a également été consultée dans le cadre de la rédaction du rapport *L'université québécoise du futur : tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations* par un comité de travail présidé par le scientifique en chef du Québec en octobre 2020. Elle s'est réunie au total à huit reprises de février 2020 à mars 2021 et a consulté 10 groupes d'expertes et d'experts pour l'élaboration du nouvel avis.

3.5 Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue

Avis intitulé *L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes*

Durant l'exercice financier 2020-2021, la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC) a finalisé l'avis intitulé *L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes*, lequel a été entériné par la table du Conseil le 22 février 2020. Cet avis porte sur la contribution du système éducatif québécois à l'intégration des personnes réfugiées et immigrantes. Il traite de l'apport des différents services éducatifs qui peuvent soutenir l'inclusion des personnes immigrantes dans toutes les dimensions de leur vie. Les consultations et les rencontres avec des familles immigrantes ont mis en lumière certains nœuds et défis récurrents dans leurs parcours. Quatre nœuds ont été étudiés : l'apprentissage de la langue et des cadres culturels, l'accessibilité à l'information et aux conseils, la reconnaissance des acquis et des compétences issus des études effectuées et de l'expérience obtenue hors du Québec ainsi que l'intégration socioprofessionnelle. La Commission a dégagé des constats transversaux de l'ensemble des travaux réalisés et a formulé 18 recommandations pour dénouer ces différents nœuds.

De plus, la Commission a pu, durant la dernière année, intégrer dans son analyse les récentes modifications apportées à l'offre éducative s'adressant aux personnes immigrantes. Ces transformations comportent la mise en place d'une nouvelle approche par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Éducation. La Commission considérait comme important de prendre en compte ces changements dans son analyse et lors de la formulation de recommandations.

Afin de finaliser cet avis, la Commission s'est réunie à six reprises durant l'exercice 2020-2021. En novembre 2020, elle a amorcé des travaux en vue de la publication d'un prochain avis d'initiative.

Projet d'avis sur la pertinence de la mise en place d'un cadre national de qualification et de compétence au Québec

Les nouveaux membres de la Commission ont commencé leur mandat en septembre 2020. Ils ont pu se joindre aux membres déjà en place à l'occasion de la réunion du 27 octobre 2020, qui avait pour objectif de déterminer les thèmes possibles de l'avis à venir. La réunion du 19 novembre 2020 a permis de consolider les thèmes présentés et de préciser les aspects auxquels les nouveaux membres de la CEAFC souhaitaient porter une attention particulière.

Le devis de ce nouvel avis, qui porte sur la pertinence de la mise en place d'un cadre national de qualification et de compétence au Québec, a été adopté par le Conseil en février 2021.

3.6 Comité *ad hoc* interordres de la relève étudiante

Le Comité *ad hoc* interordres de la relève étudiante (CIRÉ), qui en était à sa première année d'activité, a été très actif en 2020-2021. Créé afin d'enrichir la pensée et les réflexions du Conseil et de ses instances sur les enjeux, les préoccupations, les défis et les points de vue des étudiantes et des étudiants, ce comité formé de 10 membres représente la diversité étudiante collégiale et universitaire ainsi que différents programmes d'études.

Au cours de l'année, le Comité a participé à de nombreuses activités consultatives, notamment au Chantier sur la réussite en enseignement supérieur, organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, et aux journées de délibérations sur le document *L'université québécoise du futur: tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*, présidées par le scientifique en chef du Québec. Il a également pris part à des activités d'information et d'échanges, dont deux formations sur les réalités autochtones et une participation aux Journées de la relève en recherche de l'Acfas.

De plus, les instances du Conseil ont fait appel aux membres du Comité dans le cadre de divers travaux. Soulignons une large consultation menée à l'occasion de travaux conjoints de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et de la Commission de l'enseignement secondaire qui portaient sur la révision du programme d'éthique et culture religieuse. Une membre du CIRÉ a également participé aux travaux de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial en contribuant à la validation du questionnaire ayant servi à recenser les nouveaux besoins de formation des étudiantes et des étudiants du collégial.

Enfin, le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation a consulté le CIRÉ dans le cadre de ses travaux sur les effets de la pandémie sur le système éducatif québécois.

Projet de publication sur les répercussions de la COVID-19 sur les cohortes finissantes

Le 15 février 2021, le Conseil a adopté un thème proposé par le CIRÉ pour la réalisation de travaux, soit les répercussions sociales, scolaires et personnelles de la pandémie sur les cohortes d'élèves qui sont passées de l'école secondaire au collégial en 2020. Le Comité se penchera également sur le sentiment d'appartenance et l'engagement de ces étudiantes et étudiants.

Le CIRÉ s'est réuni à six reprises depuis septembre 2020.



Ressources utilisées

4.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars, y compris le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires			
Secteur d'activité	2020-2021	2019-2020	Écart
Présidence et secrétariat général	8	6	2
Direction de la coordination, de la recherche et de l'analyse	16	17	-1
Direction des communications et de l'administration	11	11	0
Total	35	34	1

Au 31 mars 2021, à l'exclusion des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires, le Conseil supérieur de l'éducation comptait 35 personnes qui occupaient un poste régulier ou occasionnel, soit une ressource additionnelle depuis la fin de l'exercice financier précédent. L'une de ces personnes était titulaire d'un emploi supérieur, 25 personnes avaient un statut d'emploi permanent de la fonction publique, 6 avaient un statut d'emploi temporaire et 3 détenaient un statut d'emploi occasionnel.

Outre le personnel de la permanence, il importe de souligner la contribution importante des membres bénévoles du Conseil. En 2020-2021, 110 membres bénévoles ont effectué chacune et chacun en moyenne près de 30 heures non rémunérées lors de délibérations liées à des travaux du Conseil. À ces heures s'ajoutent celles nécessaires à la lecture des nombreux documents de travail et à la préparation des réunions. De plus, certains bénévoles cumulent les fonctions de membres de la table du Conseil et de membres de commissions ou de comités. D'autres ont été appelés à siéger aux comités ad hoc mis sur pied au cours de l'année ou ont pris part aux « Cellules Conseil » organisées sur l'heure du midi. Ce cumul de fonctions vient doubler le nombre d'heures non rémunérées. Au total, les heures non rémunérées représentent un volume aussi important que celui des heures rémunérées, permettant ainsi au Conseil de s'acquitter de sa mission. En plus du travail de ses membres bénévoles, le Conseil a le privilège de pouvoir s'appuyer sur l'expertise de chercheuses, de chercheurs et d'acteurs de l'éducation directement impliqués sur le terrain. Au total, en 2020-2021, 54 expertes et experts ont contribué bénévolement aux travaux des instances du Conseil.

Formation et perfectionnement du personnel

Pour atteindre les objectifs fixés dans son plan stratégique 2018-2022 et mener à bien sa mission, le Conseil s'appuie particulièrement sur le maintien de l'expertise et le développement des compétences de son personnel. Pendant l'année civile 2020, il a investi 36 182,86 \$ dans des activités de formation et de perfectionnement. Ce montant représente 1,47 % de la masse salariale du Conseil, dépassant ainsi l'obligation légale de 1,0 %. La diminution des dépenses de formation observée durant l'année civile 2020 comparativement à celles de 2019 est principalement due au contexte de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné l'annulation de plusieurs activités de formation en présentiel et a favorisé la participation du

personnel du Conseil à des formations organisées majoritairement en ligne⁶. Il est important de souligner ici que le personnel et les gestionnaires ont fait beaucoup d'autoformation afin notamment de s'adapter au télétravail et aux nouveaux outils collaboratifs utilisés. Le nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel du Conseil correspond à 1,98 jour pour l'année civile 2020.

Répartition des dépenses totales* destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité		
Champ d'activité	2020**	2019**
Favoriser le perfectionnement des compétences	17 917,92 \$	39 548,49 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	4 236,02 \$	4 238,20 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	4 719,57 \$	4 258,58 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	3 730,03 \$	1 287,48 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	5 579,32 \$	0 \$
Total	36 182,86 \$	49 332,75 \$

* Les dépenses totales correspondent aux salaires, aux frais d'inscription et aux frais de déplacement avant taxes liés à la formation.

** La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Évolution des dépenses en formation		
Répartition des dépenses en formation	2020*	2019*
Proportion de la masse salariale (%)	1,47 %	2,05 %
Nombre moyen de jours de formation par personne**	-	-
Titulaire d'un emploi supérieur et cadre	4,71	3,66
Professionnel	1,97	3,53
Fonctionnaire***	0,47	0,48
Total****	1,98	2,86
Somme allouée par personne*****	1 130,71 \$	1 701,13 \$

* La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

** Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel de chaque catégorie d'emploi.

*** Personnel de bureau, techniciens et assimilés.

**** Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les titulaires d'un emploi supérieur, le personnel cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires.

***** Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les titulaires d'un emploi supérieur, le personnel cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires.

6 Les frais d'inscription et les frais de déplacement liés aux formations en ligne sont en général moins élevés que ceux liés aux formations en présentiel.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire du personnel régulier est le rapport entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démissions, retraites et mouvements de sortie tels qu'une mutation) et le nombre moyen d'employées et d'employés durant l'exercice financier 2020-2021. Cinq personnes ont quitté le personnel régulier du Conseil en 2020-2021, dont une pour prendre sa retraite.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier			
	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Taux de départ volontaire (%)	16 %	7 %	20 %

4.2 Utilisation des ressources financières

En 2020-2021, le budget de dépenses du Conseil s'établissait à environ 3 475 000 \$. Il était légèrement supérieur à celui de l'exercice financier précédent. Ce budget visait à maintenir la dynamique dans laquelle s'inscrivait le Conseil depuis 2018-2019 avec l'adoption des orientations du Plan stratégique 2018-2022 afin de mieux répondre aux préoccupations des parties prenantes de l'éducation, de participer plus activement à des activités qui soutiennent la prise de décisions gouvernementales, d'accroître les initiatives et les collaborations menées avec différents partenaires du milieu de l'éducation et de développer des outils de vulgarisation et de transfert.

À la suite de la fermeture des bureaux imposée par la crise sanitaire de la COVID-19, le Conseil a su faire preuve d'adaptation et d'efficacité en recourant aux technologies de l'information (télétravail et visioconférences), ce qui lui a très rapidement permis de poursuivre la totalité de ses activités à distance, préservant à la fois la sécurité de son personnel et de ses membres ainsi que la pleine réalisation de sa mission essentielle. Le Conseil poursuit ses démarches en matière de gestion rigoureuse des fonds publics et continue à rechercher des mesures qui lui permettent d'améliorer son efficacité organisationnelles. À cet égard et compte tenu du fait que le nombre de ses publications a plus que doublé au cours de la dernière année, la permanence a procédé à un appel d'offres pour bonifier sa liste de professionnelles et de professionnels en révision linguistique et fera de même pour renouveler sa banque de noms de traductrices et de traducteurs en 2021-2022. L'embauche d'une seconde technicienne en graphisme à l'interne a également favorisé une économie substantielle, en plus de permettre à l'organisme de gagner de l'efficacité dans un contexte où la pandémie l'obligeait à multiplier l'usage des médias sociaux. La permanence a aussi privilégié des contrats avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour l'élaboration de vidéos et d'autres outils visuels de promotion, en plus de s'adjoindre un réalisateur Motion Design en vertu d'un contrat à plus long terme.

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité*					
Secteur d'activité	Budget de dépenses 2020-2021 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2021 (000 \$)**	Dépenses réelles 2019-2020 (000 \$)** Source : Comptes publics 2019-2020	Écart*** (000 \$)	Variation**** (%)
Rémunération	2 634	2 527	2 495	32	1,28 %
Fonctionnement (à l'exclusion de l'amortissement)	826	218	562	-344	-61 %
Amortissement	15	9	9	0	0 %
Total du budget de dépenses	3 475	2 754	3 066	-312	-10,18 %
Immobilisations	20	0	9	-9	-100 %

* Les montants indiqués dans le tableau ont été arrondis au millier de dollars.

** Aucune dépense n'a été effectuée en lien avec la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

*** Écart entre les dépenses prévues en 2020-2021 et les dépenses réelles en 2019-2020.

**** Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de 2019-2020.

Rémunération

En 2020-2021, le Conseil disposait d'un budget d'environ 2 634 000 \$ pour la rémunération. Au 31 mars 2021, il comptait 1 poste régulier non autorisé⁷ et 33 postes réguliers autorisés, soit un de plus qu'au 31 mars 2020. Parmi les postes réguliers autorisés, 25 étaient occupés par des employés et employées avec un statut d'emploi permanent de la fonction publique et 6, par des personnes avec un statut d'emploi temporaire. Deux postes vacants ne seront pourvus qu'au prochain exercice financier, soit en 2021-2022. Le personnel du Conseil comptait également trois personnes ayant un statut d'emploi occasionnel. Durant l'exercice financier 2020-2021, l'écart observé entre les dépenses prévues pour la rémunération et le budget de dépenses relatif à celle-ci s'explique principalement par le fait que le budget concernant la rémunération n'a pas été totalement utilisé en raison des deux postes réguliers qui sont restés vacants. Cette vacance est due au fait que le processus de recrutement et l'entrée en fonction se sont échelonnés sur quelques mois. Toutefois, avec la hausse de l'effectif en 2020-2021 comparativement à 2019-2020, les dépenses prévues pour la rémunération en 2020-2021 restent supérieures aux dépenses réelles à cet égard de l'année financière 2019-2020.

Fonctionnement

En 2020-2021, le Conseil disposait d'un budget de fonctionnement d'environ 841 000 \$, soit le même montant que celui de l'exercice financier précédent. Depuis la mi-mars 2020, dans le contexte du début de la pandémie liée à la COVID-19, le Conseil a su faire preuve d'adaptation et d'efficacité au regard du fonctionnement de ses services et du déroulement de ses activités. Ainsi, en 2020-2021, le personnel et

⁷ Ce poste était occupé au 31 mars 2021 par la présidente du Conseil.

les membres bénévoles du Conseil ont pu bénéficier des meilleures conditions pour réaliser efficacement chacune des activités liées à leur travail respectif. L'annulation de nombreuses activités majeures du Conseil prévues durant l'année financière 2020-2021, la tenue des réunions des instances en mode virtuel ainsi que le prolongement du télétravail, imposé tout au long de l'année financière à l'ensemble du personnel de la permanence et aux membres du Conseil en raison de la pandémie, ont contribué à une baisse importante des dépenses prévues de fonctionnement en 2020-2021 comparativement aux dépenses réelles de fonctionnement de 2019-2020. Cette situation explique également l'écart observé entre le budget de fonctionnement de 2020-2021 et les dépenses prévues de fonctionnement pour cet exercice financier. Toutefois, malgré la baisse des dépenses de fonctionnement, les activités de l'organisme ont pu se poursuivre virtuellement sans rupture de services et sans que soient compromis les travaux du Conseil. Les principaux postes de dépenses de fonctionnement en 2020-2021 étaient liés à la publication, à la révision et à la diffusion des différentes productions du Conseil, dont le nombre a doublé au cours de l'année 2020-2021.

4.3 Utilisation des ressources informationnelles

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles pour 2020-2021				
Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (000 \$) (investissements)	Coûts capitalisables réels (000 \$) (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (000 \$) (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (000 \$) (dépenses)
Activité d'encadrement	0	0	0	0
Activité de continuité	20	8,4	87	78,4
Projets	0	0	0	0,7
Total	20	8,4	87	78,4

La crise de la COVID-19 a amené le Conseil à s'ajuster rapidement et à se diriger vers le virtuel avec le télétravail. L'ensemble du personnel de l'organisation, les membres du Conseil et ceux de ses instances se sont réunis de façon virtuelle de manière quotidienne et, en dépit de cette situation plutôt difficile, le Conseil compte de multiples réalisations depuis les premiers jours du confinement.

D'abord, afin de faciliter la transition vers le télétravail, le Conseil a fait l'acquisition d'équipement informatique pour les employés et employées de la permanence, qui ont ainsi eu accès à tout le matériel nécessaire pour accomplir leurs tâches quotidiennes.

De plus, des formations sur des outils d'analyse statistique de performance Web ont été données à des membres de la Direction des communications et de l'administration. Ces formations ont permis une meilleure compréhension de l'utilisation des outils d'analyse, de ciblage et de référencement des données.

Enfin, suivant la directive gouvernementale en matière de gestion des projets liés aux ressources informationnelles, le Conseil a procédé à la maintenance de son site Web. À la suite de la refonte complète de celui-ci, un investissement financier lui permet de disposer d'un site Web performant en tout temps.



**Annexes –
Autres exigences**

5.1 Gestion et contrôle de l'effectif

Au 31 mars 2021, le Conseil avait un effectif total de 36 employées et employés, y compris les étudiantes et les étudiants ainsi que les stagiaires, ce qui constitue une hausse d'environ 6 % par rapport à son effectif au 31 mars 2020. Parmi ces employées et employés, 32 avaient un statut régulier autorisé ou non autorisé, 3 avaient un statut occasionnel et 1 avait un statut de stagiaire. Le niveau d'effectif fixé par le Conseil du trésor a été respecté pour l'année 2020-2021. Le nombre d'heures rémunérées s'élève à 59 824,67, soit environ 33 équivalents temps complet (ETC). Ce niveau d'effectif est presque identique à celui de 2019-2020.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021				
Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Titulaire d'un emploi supérieur et personnel d'encadrement	7 308,00	0,00	7 308,00	4,00
Personnel professionnel	38 787,48	270,42	39 057,89	21,39
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	13 456,66	2,12	13 458,78	7,37
Total pour 2020-2021	59 552,14	272,53	59 824,67	32,76
Total pour 2019-2020	s. o.	s. o.	59 914,05	32,81

5.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2020-2021

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020				
Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
Objectif 1 : Déterminer le profil de consommation de papier et d'encre du Conseil	Proposition de moyens à mettre en œuvre pour réduire la consommation de papier et d'encre	Avoir déterminé des moyens à mettre en œuvre pour réduire la consommation de papier et d'encre	Aucune commande	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Réalisation d'un bilan de la consommation de papier et d'encre	Avoir réalisé le bilan de la consommation de papier et d'encre	Aucune commande	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 2 : Accroître l'archivage numérique et la classification numérique des documents	Élaboration d'un projet de centre de documentation numérique	Avoir élaboré un projet de centre de documentation numérique	Inscrire le résultat	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Mise en place d'une nouvelle arborescence numérique	Avoir mis en place une nouvelle arborescence numérique pour toutes les unités d'ici le 31 mars 2021	Élaboration d'un scénario par étapes pour terminer l'implantation de la nouvelle arborescence pour toutes les unités	NON ATTEINTE – Entreprise
Objectif 3 : Réduire la quantité de matières résiduelles produites lors des réunions	Pourcentage des réunions pour lesquelles de la vaisselle réutilisable ou des options plus environnementales ont été utilisées	Avoir augmenté le pourcentage des réunions pour lesquelles de la vaisselle réutilisable ou des options plus environnementales ont été utilisées comparativement au pourcentage de 2017-2018	Aucune réunion tenue en présentiel et aucune vaisselle utilisée	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 4 : Explorer la possibilité de mettre en place une collecte sélective des matières récupérables à l'échelle de l'organisation	Démarches effectuées	Avoir exploré différentes possibilités	Aucune collecte nécessaire en raison du télétravail	ATTEINTE – À la date prévue ou avant

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020				
Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
Objectif 5 : Faciliter l'utilisation de transports actifs ou écoénergétiques lors des déplacements des employés et des membres des instances et avoir formé le personnel à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations	Réalisation d'un répertoire des compagnies de location de véhicules possédant des véhicules écoénergétiques (électriques et hybrides)	Avoir élaboré le répertoire des compagnies de location de véhicules possédant des véhicules écoénergétiques	Aucun transport utilisé en raison du télétravail	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Formation du personnel à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations	Avoir formé le personnel concerné à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations	Plateforme Zoom utilisée quotidiennement par 100 % du personnel pour le télétravail	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Élaboration d'une directive organisationnelle sur l'utilisation de transports durables (covoiturage, location de véhicules écoénergétiques, électriques et hybrides, transport en commun) par les employés et les membres des instances	Avoir informé les employés et les membres des instances de la directive sur l'utilisation de transports durables	Télétravail	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Sensibilisation du personnel aux concepts de la mobilité durable	Avoir informé les employés et les membres des instances de la directive sur l'utilisation de transports durables	Télétravail	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 6 : Optimiser les services logiciels pour diminuer le nombre de serveurs	Proportion de nouveaux serveurs permettant la virtualisation	100 % des serveurs	Cible déjà atteinte	ATTEINTE – À la date prévue ou avant

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020				
Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
Objectif 7 : Poursuivre l'organisation des événements d'envergure du Conseil de manière écoresponsable et équitable	Pourcentage d'événements d'envergure du Conseil planifiés et réalisés de manière écoresponsable	100 % des événements d'envergure planifiés et réalisés de manière écoresponsable	Totalité des événements tenus en mode virtuel	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Démarches pour explorer la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile	Avoir exploré la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile	Inscrire le résultat	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Demandes auprès des fournisseurs pour des produits équitables	Avoir fait des demandes pour tous les événements d'envergure	Aucune activité d'envergure	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Mise en place d'un dispositif d'inscription en ligne pour l'assemblée plénière	Avoir utilisé le dispositif d'inscription en ligne pour les assemblées plénières 2019 et 2020	Aucun fournisseur nécessaire	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 8 : Intégrer des considérations écoresponsables lors de l'acquisition de biens et de services	Utilisation de l'outil de requête du Centre de services partagés du Québec pour connaître les produits et les services écoresponsables (ex. : établissements d'hébergement conformes aux programmes RésertVert et Clef verte)	Avoir suggéré en priorité l'utilisation d'établissements d'hébergement écoresponsables aux membres des instances et aux employés lors de la tenue de réunions et d'événements	Aucun hébergement nécessaire	ATTEINTE – À la date prévue ou avant

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020				
Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
Objectif 9 : Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les prises de décisions au sein de l'organisation	Adoption et mise en application d'un outil de prise en compte des principes environnementaux et sociaux de développement durable dans l'élaboration des politiques et des stratégies du Conseil ainsi que des processus de prise de décisions (ex. : évaluation des modes de diffusion et des besoins d'impression pour les différentes productions, choix de traiteurs)	Avoir adopté et mis en application une grille d'analyse qui permet de se rappeler les principes de développement durable qu'il faut prendre en considération dans l'élaboration des politiques et des stratégies de l'organisation et des processus de prise de décisions d'ici le 31 mars 2021	Inscrire le résultat	NON ATTEINTE – Entreprise
Objectif 10 : Offrir un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil	Nombre de mesures mises en œuvre qui assurent un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique pour le personnel et qui favorisent la conciliation travail/vie personnelle/engagement citoyen	Quatre mesures	Télétravail pour l'ensemble du personnel	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 11 : Favoriser l'adoption de nouvelles approches de consultation	Nombre de nouveaux modes de consultation respectant des principes de développement durable expérimentés	Avoir expérimenté une nouvelle approche de consultation qui respecte les principes de développement durable	100 % des activités faites au moyen de la plateforme Zoom	ATTEINTE – À la date prévue ou avant

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020				
Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
Objectif 12: Faire davantage connaître le rôle et la pensée du Conseil	Mise en ligne d'un nouveau site Web en vue d'améliorer son attractivité et de favoriser un rayonnement accru du rôle et de la pensée du Conseil pour le développement de l'éducation	Refonte du site Web	Plus de 3 922 abonnées et abonnés aux 3 plateformes sociales réunies	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 13: Finaliser la numérisation et la mise en ligne des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités	Pourcentage des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités qui sont numérisées et mises en ligne	100 % des publications dont le Conseil a la garde	0	ATTEINTE – À la date prévue ou avant

5.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Au cours de l'année 2020-2021, aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a été effectuée.

5.4 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Au 31 mars 2021, le nombre de personnes occupant un poste régulier était de 32, soit une de plus qu'au 31 mars 2020.

Effectif régulier au 31 mars 2021
Nombre de personnes occupant un poste régulier*
32

* Les données incluent les titulaires d'un emploi supérieur.

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021			
Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
1	3	0	1

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021							
Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2020-2021	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	1	0	0	0	0	0	0
Occasionnel	3	0	0	0	0	0	0
Étudiant	0	0	0	0	0	0	0
Stagiaire	1	0	0	0	0	0	0

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi			
Statut d'emploi	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Régulier (%)	0	25	100
Occasionnel (%)	0	0	50
Étudiant (%)	0	0	0
Stagiaire (%)	0	0	0

En 2020-2021, le Conseil a procédé à l'embauche de cinq nouvelles personnes qui ont fait l'objet d'au moins une entrée en fonction. Les personnes recrutées n'appartenaient à aucun groupe cible.

**Évolution de la présence des membres des groupes cibles
(à l'exclusion des membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif
régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%)
Anglophones	0	0	0	0	0	0
Autochtones	0	0	0	0	0	0
Personnes handicapées	0	0	0	0	0	0

**Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de
l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année***

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)
MVE Capitale-Nationale	5	15 %	7	21 %	6	20 %

* Les données excluent les titulaires d'un emploi supérieur.

Du 31 mars 2019 au 31 mars 2021, le taux de présence des membres des minorités visibles et ethniques est passé de 20 à 15%. Le résultat obtenu en 2020-2021 est supérieur à la cible gouvernementale pour la région de la Capitale-Nationale, qui est de 12 % de l'effectif régulier et occasionnel.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	1	33 %

Au 31 mars 2021, le personnel d'encadrement comptait un membre des minorités visibles et ethniques. À la fin de l'exercice financier 2020-2021, le taux de présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein du personnel d'encadrement était de 33 %, soit un taux supérieur à la cible gouvernementale de 6%.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi					
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	1	3	0	1	5
Nombre de femmes embauchées	1	3	0	0	4
Taux d'embauche des femmes (%)	100 %	100 %	0 %	0 %	80 %

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021					
Groupe cible	Titulaire d'un emploi supérieur et personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total (hommes et femmes)	4	21	5	2	32
Femmes	4	15	4	2	25
Taux de représentativité des femmes (%)	100 %	71 %	80 %	100 %	78 %

En 2020-2021, les femmes représentaient 80 % des nouvelles embauches du Conseil. Leur taux de présence au sein de l'effectif régulier du Conseil s'élevait à 78 % au 31 mars 2021.

5.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics

Conformément à son règlement de régie interne, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Ces membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire qui indique qu'ils connaissent les principes d'éthique et les règles de déontologie de l'organisation.

Le Conseil a mis à jour son code d'éthique et de déontologie. La nouvelle version a été adoptée par sa table en septembre 2019. Il a été transmis à tous les membres de celle-ci ainsi qu'à ceux des comités, des commissions et de la permanence.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels « les membres [...] sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre

d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public».

À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après mandat.

Par ailleurs, le personnel de la permanence est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique.

Aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie n'a été signalé en 2020-2021. Le **Code d'éthique et de déontologie** est accessible sur le site Web de l'organisme, sous la rubrique « Document stratégique, administratif et législatif » de la section « Publications », et il est joint en annexe.

5.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	Aucune
---------------------------------	--------

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il produit. La diffusion de l'ensemble de ses publications et de ses documents administratifs répond à cette exigence.

De plus, le Conseil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences établies en matière de protection des renseignements personnels. Un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme.

Au cours de l'année 2020-2021, aucune demande n'a été adressée au Conseil au regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Enfin, le Conseil a vérifié ses bases de données pour s'assurer que les règles entourant l'accès et la protection des renseignements personnels étaient respectées.

5.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire	
Questions	Réponses
Avez-vous une ou un mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Moins de 50
Avez-vous un comité permanent?	Non
Si oui, des rencontres des membres du comité permanent ont-elles eu lieu au cours de l'exercice?	s. o.
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : _____	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel la ou le mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	s. o.
Si oui, expliquez lesquelles :	

Statut de la politique linguistique institutionnelle	
Questions	Réponse
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Oui, celle des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 6 juin 2019	
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : _____	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle	
Questions	Réponse
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et former votre personnel quant à son application?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles :</p>	<p>Oui</p> <p>Le <i>Guide de rédaction</i> a été complètement revu en fonction des besoins pour la production des travaux du Conseil et plusieurs éléments de la politique linguistique s'y trouvent.</p> <p>Ce guide est partagé avec les membres de la permanence ainsi que les réviseurs linguistiques avec qui nous travaillons.</p> <p>Le Conseil a tenu, à l'automne 2020 et à l'hiver 2021, quatre séances de formation avec le personnel de la permanence pour lui présenter le contenu du Guide de rédaction.</p> <p>Une formation sur la rédaction épïcène a également eu lieu en 2020-2021.</p>
<p>Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et former votre personnel quant à son application?</p>	

5.8 Égalité entre les femmes et les hommes

Durant l'année 2020-2021, le Conseil a eu l'occasion de participer à différentes activités qui portaient sur la place des femmes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) en plus de continuer à s'intéresser à cette question dans ses propres travaux.

- En avril 2020, pour une deuxième année consécutive, une représentante du Conseil a participé au jury du concours *Chapeau les filles!* et de son volet *Excelle Science*. Ce concours vise à mettre de l'avant la volonté des femmes qui ont choisi une formation menant à l'exercice d'un métier traditionnellement masculin.
- Le document de la collection *Études et recherches* intitulé *Le numérique : une culture genrée* a été publié le 1^{er} octobre 2020. Élaboré dans le cadre des travaux du REBE portant sur l'éducation au numérique, cette recherche fait état de la faible représentation des femmes non seulement dans les formations du domaine du numérique, mais aussi dans les métiers du numérique.
- Le 4 novembre 2020, une professionnelle de la permanence du Conseil a assisté à la table ronde organisée par l'Université de Sherbrooke et l'Université de Strasbourg et qui avait pour thème *Les carrières féminines en sciences – L'impact des biais inconscients*.
- En décembre 2020, l'attentat survenu à l'École Polytechnique de Montréal en 1989 a été commémoré par le Conseil, qui a dédié sa réunion de décembre à la mémoire des femmes victimes de cet attentat conformément à une résolution adoptée par les membres du Conseil en 2019.

- Avec le soutien du ministère de l'Éducation, le Conseil est fier de s'être associé au Fonds de recherche du Québec – Société et culture dans la création par l'Acfas d'un prix reconnaissant la place des sciences en éducation. Le nom de la première lauréate du prix Jeanne-Lapointe a été dévoilé de manière virtuelle en décembre 2020.
- Le 11 février 2020, le Conseil a souligné la Journée internationale des femmes et des filles de science, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette journée vise à promouvoir l'accès et la participation des femmes et des filles à la science, à rappeler le rôle essentiel qu'elles jouent dans la communauté scientifique et technologique, et à souligner l'importance de renforcer leur participation à cette communauté. Dans son document de la collection *Études et recherches* intitulé *Le numérique: une culture genrée*, le Conseil a d'ailleurs fait état de la faible représentativité des femmes dans les formations et les professions du numérique.
- Le 8 mars 2021, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, la présidente a rendu hommage aux femmes de l'organisation, soit les 11 femmes nommées à la table du Conseil, les 64 femmes nommées qui siègent bénévolement à ses différents comités et commissions de même que les 27 femmes qui travaillent à la permanence.
- La Journée internationale des femmes a aussi été l'occasion pour la présidente et une professionnelle de la permanence d'assister à la présentation du Manifeste positif et affirmatif sur la pertinence des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, offerte par l'Association de la francophonie à propos des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques et organisée par l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Le 30 mars 2021, dans le cadre de ses travaux portant sur la recherche universitaire, la CERU a reçu la professeure Eve Langelier. Titulaire de la Chaire pour les femmes en sciences et en génie au Québec, M^{me} Langelier s'est entretenue avec les membres de la Commission sur les défis et les apports des femmes en recherche universitaire, en particulier dans les domaines des sciences et du génie.

5.9 Publications 2020-2021 du Conseil

14 avril 2020 – Études et recherches

Définitions et modalités de la formation à distance

19 mai 2020 – Études et recherches

Discours, imaginaires et représentations sociales du numérique en éducation

4 juin 2020 – Avis réglementaire

Modifications temporaires apportées au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* sur l'évaluation des apprentissages et le calendrier scolaire, 30 avril 2020

4 juin 2020 – Avis réglementaire

Modifications temporaires proposées pour le Régime pédagogique de la formation générale des adultes et le Régime pédagogique de la formation professionnelle

11 juin 2020 – Études et recherches

Le bien-être des enfants à l'école primaire : un regard sur certains facteurs de risque et de protection

9 juin 2020 – Avis

Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs

10 juin 2020 – Avis réglementaire

Modifications apportées au Règlement sur les autorisations d'enseigner, 15 avril 2020

18 juin 2020 – Avis réglementaire

Modifications temporaires apportées au Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année 2019-2020 sur le bulletin de l'éducation préscolaire, 12 juin 2020

25 juin 2020 – Avis réglementaire

Modification temporaire envisagée pour le Règlement sur le régime des études collégiales, 3 juin 2020

28 juillet 2020 – Avis

Cheminements rapides dans les études universitaires au Québec

1^{er} septembre 2020 – Études et recherches

Les discours sur le temps d'écran : valeurs sociales et études scientifiques

29 septembre 2020 – Plan

Rapport annuel de gestion 2019-2020

1^{er} octobre 2020 – Études et recherches

Le numérique : une culture genrée

5 octobre 2020 – Avis réglementaire

Modifications temporaires envisagées au *Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* sur les apprentissages, 1^{er} octobre 2020

9 octobre 2020 – Projet de règlement

Projet de règlement visant à modifier le *Règlement sur le régime des études collégiales*

29 octobre 2020 – Avis réglementaire

Modifications temporaires envisagées au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* sur le calendrier scolaire, 23 octobre 2020

29 octobre 2020 – Mémoire

Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le document *L'université québécoise du futur: tendances, enjeux et pistes d'action et de recommandations*

2 novembre 2020 – Études et recherches

État des connaissances sur l'apprentissage et la pratique de la programmation informatique en contexte scolaire

6 novembre 2020 – Études et recherches

L'intelligence artificielle en éducation: un aperçu des possibilités et des enjeux

26 novembre 2020 – Avis réglementaire

Modifications temporaires envisagées au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* sur la pondération des épreuves uniques, 13 novembre 2020

4 décembre 2020 – Rapport

Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020 – *Éduquer au numérique*

8 janvier 2020 – Études et recherches

Santé et bien-être du personnel enseignant

21 janvier 2020 – Avis réglementaire

Modification temporaire envisagée au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire sur la date de tombée du premier bulletin, 7 janvier 2021

3 février 2020 – Avis

*La révision du programme *Éthique et culture religieuse* : vers une transition réussie*

11 février 2021 – Avis réglementaire

Modification temporaire envisagée au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire sur la pondération des bulletins, 5 février 2021

25 février 2021 – Études et recherches

Portrait de la formation collégiale

31 mars 2021 – Mémoire

*Mémoire dans le cadre du *Rendez-vous pour la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie**

5.10 Tableau synoptique du Plan stratégique 2018-2022 du Conseil supérieur de l'éducation

Enjeu 1: Influence et rayonnement du Conseil

Orientation	Objectifs	Indicateurs	Donnée de base		Cibles		
			2017-18	2019	2020	2021	2022
Rehausser la performance du Conseil	1.1 Accroître l'offre d'information utile à la prise de décisions par le ministre et ses instances	Proportion de productions inédites par rapport à l'ensemble des avis d'initiative et des rapports sur l'état et les besoins en éducation (REBE)	0 %	50 %	Nouvelle donnée de base*	–	+20 %*
	1.2 Favoriser l'appropriation des productions du Conseil par les acteurs de l'éducation**	Proportion d'avis d'initiative et de REBE accompagnés d'outils d'appropriation	0 %	66 %	100 %	100 %	100 %
	1.3 Influencer les divers acteurs de l'éducation	A. Taux de croissance moyen des référencement liés aux travaux et aux positions du Conseil B. Taux de croissance moyen de l'appréciation de l'utilité des différentes productions du Conseil destinées aux acteurs ciblés**	253	+5 %	+5 %	+8 %*	+10 %*
			–	Donnée de base	+10 %	–	+10 %
1.4 Déployer des collaborations avec des partenaires clés	Nombre de déclarations diffusées par le Conseil à la suite de collaborations innovantes	0	2	3	4	4	
Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil	2.1 Accroître la présence du Conseil au sein des instances gouvernementales	Nombre de représentations du Conseil visant à soutenir la prise de décisions	0	2	4	5	6
	2.2 Intensifier la présence du Conseil dans l'espace public	A. Taux d'accroissement du nombre de personnes abonnées aux réseaux sociaux du Conseil B. Taux d'accroissement des messages du Conseil relayés par les utilisateurs des réseaux sociaux	0	Ouverture	300 abonnés	100 %*	+10 %*
0			Ouverture	Donnée de base	+20 %	+10 %	

Enjeu 2: Développement organisationnel

Orientation	Objectifs	Indicateurs	Donnée de base		Cibles		
			2017-18	2019	2020	2021	2022
Accroître l'agilité organisationnelle	3.1 Améliorer la gouvernance du Conseil	Taux d'implantation des bonnes pratiques en matière de gouvernance	–	Dépôt d'un plan de travail	–	50 %	75 %
Mobiliser le personnel	4.1 Offrir un environnement de travail stimulant	Obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail	–	–	Démarche	Démarche	Obtention

* Cible mise à jour en octobre 2020.

** **Acteurs de l'éducation** : personnel scolaire (membres du personnel-cadre, enseignants, professionnels, professeurs, chercheurs, techniciens, membres du personnel de soutien, etc.), organismes de représentation des structures éducatives (commissions scolaires, collèges, universités, établissements privés), syndicats, associations étudiantes, associations de parents, organismes qui représentent des intérêts disciplinaires ou organismes qui représentent les intérêts de la société civile.

5.11 Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation

Cette section présente le texte complet de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, extrait du site Web de Légis Québec, à l'adresse <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-60>.

Québec 

© Éditeur officiel du Québec

À jour au 1^{er} avril 2021
Ce document a valeur officielle.

chapitre C-60

LOI SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

ATTENDU que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité;

Attendu que les parents ont le droit de choisir les établissements qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants;

Attendu que les personnes et les groupes ont le droit de créer des établissements d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins;

Attendu qu'il importe d'instituer, suivant ces principes, en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, un Conseil supérieur de l'éducation pour collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les conseiller sur toute question relative à l'éducation.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES ABROGATIVES

1. Un organisme, ci-après appelé «Conseil», est institué sous le nom de «Conseil supérieur de l'éducation».

S. R. 1964, c. 234, a. 1.

2. Le Conseil est composé de 22 membres.

S. R. 1964, c. 234, a. 2; 2000, c. 24, a. 2.

3. Les membres de l'Assemblée nationale ainsi que les personnes qui ne résident pas au Québec ne peuvent être membres du Conseil et, le cas échéant, de ses commissions.

S. R. 1964, c. 234, a. 3; 1968, c. 9, a. 79; 1969, c. 66, a. 1; 2000, c. 24, a. 3; 2006, c. 52, a. 2; 2013, c. 28, a. 107.

4. Les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques.

Ces membres sont nommés sur la recommandation du ministre, après consultation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

S. R. 1964, c. 234, a. 4; 1993, c. 26, a. 29; 1993, c. 51, a. 22; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 4; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 3; 2013, c. 28, a. 108.

5. Ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans.

À la fin de leur mandat, les membres du Conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

S. R. 1964, c. 234, a. 5; 1990, c. 8, a. 67; 2006, c. 52, a. 4.

6. (*Abrogé*).

S. R. 1964, c. 234, a. 6; 1999, c. 17, a. 2; 2000, c. 24, a. 5.

7. Le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sont d'office membres adjoints du Conseil, mais n'ont pas droit de vote. Ils peuvent désigner une personne pour les suppléer.

Ils doivent transmettre au Conseil et, le cas échéant, à ses commissions les renseignements disponibles que ceux-ci requièrent.

S. R. 1964, c. 234, a. 7; 1993, c. 26, a. 30; 1993, c. 51, a. 23; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 6; 2002, c. 63, a. 1; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 5; 2013, c. 28, a. 109.

8. Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président .

Il exerce ses fonctions à temps plein.

S. R. 1964, c. 234, a. 8; 2000, c. 24, a. 7.

9. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toute question relative à l'éducation.

À cette fin, le Conseil doit, au moins à tous les deux ans, faire rapport aux ministres sur l'état et les besoins de l'éducation.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dépose le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

S. R. 1964, c. 234, a. 9; 1985, c. 21, a. 24; 1988, c. 41, a. 88; 1993, c. 26, a. 31; 1993, c. 51, a. 24; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 6; 2013, c. 28, a. 110.

10. Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil peut:

1° donner aux ministres des avis ou leur faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;

2° solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;

3° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

S. R. 1964, c. 234, a. 10; 1969, c. 66, a. 2; 1985, c. 21, a. 25; 1988, c. 41, a. 88; 1993, c. 51, a. 25; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 7; 2013, c. 28, a. 111.

10.1. Le Conseil doit donner son avis au ministre et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, selon le cas, sur tout projet de règlement que ceux-ci sont tenus de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'ils lui soumettent.

2006, c. 52, a. 8; 2013, c. 28, a. 112.

10.2. Le Conseil peut adopter un règlement de régie interne.

2006, c. 52, a. 8.

11. Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 11; 1999, c. 17, a. 3; 2006, c. 52, a. 9.

12. Les membres du Conseil et, le cas échéant, de ses commissions ne reçoivent aucun traitement. Ils sont indemnisés de ce qu'il leur en coûte pour assister aux assemblées et reçoivent une allocation de présence fixée par le gouvernement.

Le président reçoit un traitement fixé par le gouvernement.

S. R. 1964, c. 234, a. 12; 1986, c. 78, a. 1; 1999, c. 17, a. 4; 2000, c. 24, a. 8; 2006, c. 52, a. 10; 2013, c. 28, a. 113.

13. Le secrétaire ainsi que les autres membres du personnel du Conseil sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1).

S. R. 1964, c. 234, a. 13; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81; 1978, c. 15, a. 140; 1983, c. 55, a. 161; 2006, c. 52, a. 11.

14. Le Conseil et, le cas échéant, ses commissions ont leur secrétariat dans le territoire de la Ville de Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 14; 1966-67, c. 85, a. 2; 1979, c. 23, a. 25; 1999, c. 40, a. 83; 2000, c. 24, a. 9; 2000, c. 56, a. 220; 2006, c. 52, a. 12; 2013, c. 28, a. 114.

14.1. Le Conseil doit, au plus tard le 30 juin de chaque année faire au ministre et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Le ministre dépose ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

1993, c. 26, a. 32; 1993, c. 51, a. 26; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 115.

15. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 15; 2000, c. 24, a. 10.

16. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 16; 2000, c. 24, a. 10.

17. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 17; 2000, c. 24, a. 10.

18. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 18; 1990, c. 8, a. 68; 2000, c. 24, a. 10.

19. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 19; 1993, c. 51, a. 27; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 10.

20. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 20; 1986, c. 78, a. 2; 2000, c. 24, a. 10.

21. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 21; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81; 1978, c. 15, a. 140; 1983, c. 55, a. 161; 2000, c. 24, a. 10.

22. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 22; 1968, c. 23, a. 8; 1985, c. 21, a. 26; 1988, c. 41, a. 88; 1988, c. 84, a. 568; 1990, c. 8, a. 69; 1993, c. 51, a. 28; 1994, c. 16, a. 50; 1997, c. 47, a. 65; 2000, c. 24, a. 10.

23. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 23; 1988, c. 84, a. 569; 1993, c. 51, a. 29; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 10.

23.1. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.2. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 13; 2013, c. 28, a. 116.

23.3. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.4. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 116.

23.5. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.6. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.7. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.8. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

24. Le Conseil peut former des commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières.

S. R. 1964, c. 234, a. 24; 1969, c. 66, a. 3; 1979, c. 23, a. 26; 1979, c. 80, a. 54; 1993, c. 26, a. 33; 2006, c. 52, a. 14.

25. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 25; 2006, c. 52, a. 15.

26. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 26; 2006, c. 52, a. 15.

27. *(Abrogé).*

1969, c. 66, a. 4; 1999, c. 17, a. 6; 2000, c. 24, a. 11; 2006, c. 52, a. 15.

28. Les commissions du Conseil peuvent siéger en tout endroit au Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 27; 2000, c. 24, a. 12; 2006, c. 52, a. 16; 2013, c. 28, a. 117.

29. La charge d'un membre du Conseil devient vacante si le membre décède, cesse d'avoir les qualités requises, refuse de l'accepter, démissionne par écrit, ou n'assiste pas à quatre séances consécutives du Conseil.

1969, c. 66, a. 5; 2000, c. 24, a. 13; 2006, c. 52, a. 17; 2013, c. 28, a. 118.

30. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 28; 1969, c. 66, a. 6; 1979, c. 23, a. 27; 1984, c. 39, a. 557; 1985, c. 21, a. 27; 1988, c. 84, a. 570; 1992, c. 68, a. 157; 1993, c. 51, a. 30; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 14; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 18.

30.1. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi.

1985, c. 21, a. 28; 1993, c. 51, a. 31; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195.

31. *(Abrogé).*

1982, c. 21, a. 1; 1986, c. 101, a. 10; 1988, c. 84, a. 571; 2000, c. 24, a. 15.

32. *(Abrogé).*

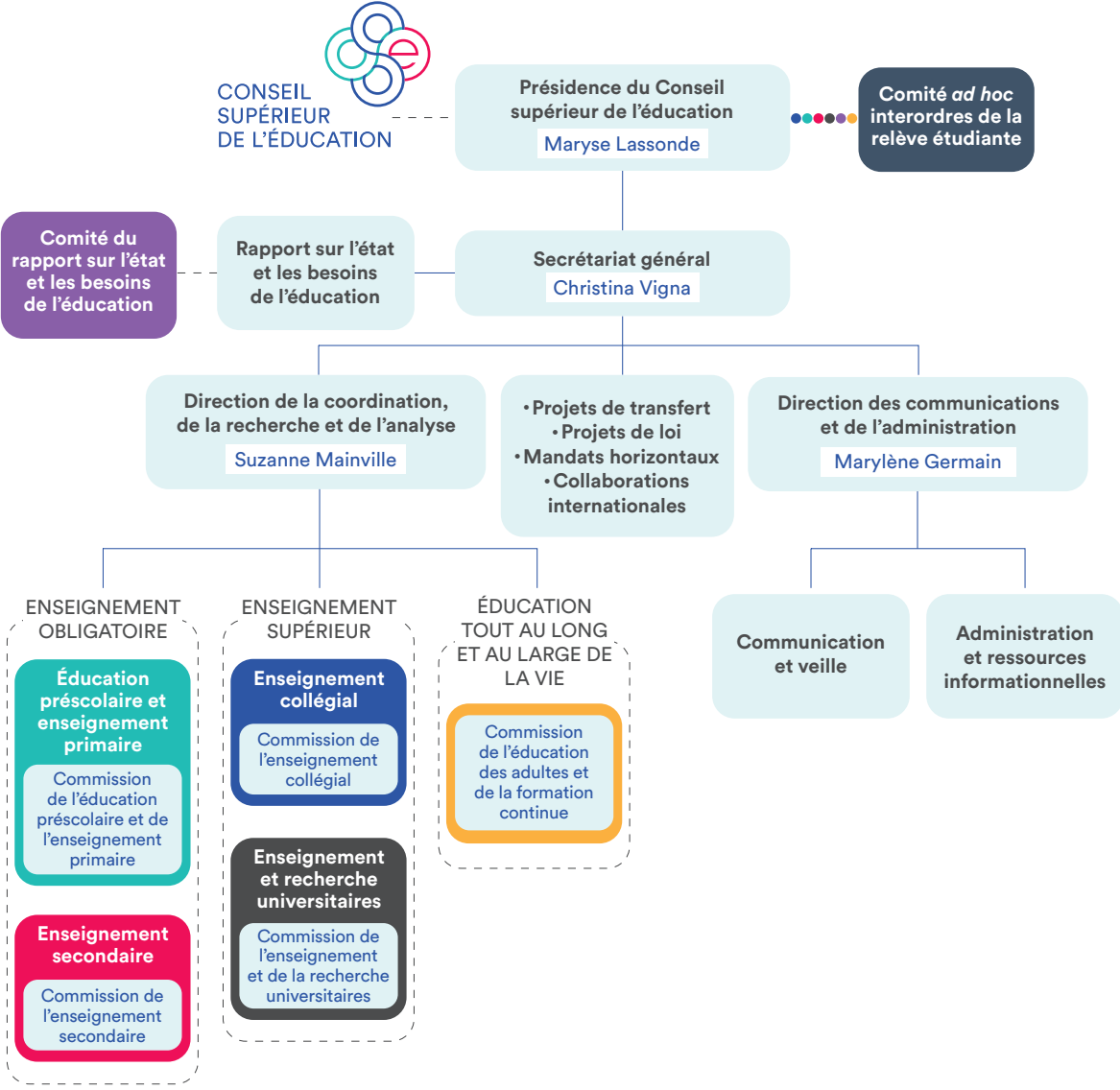
1986, c. 101, a. 10; 1988, c. 84, a. 572; 1994, c. 11, a. 1; 1999, c. 28, a. 1; 2000, c. 24, a. 16.

ANNEXES ABROGATIVES

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois (chapitre R-3), le chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 31 décembre 1977, à l'exception du préambule, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du chapitre C-60 des Lois refondues.

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois et des règlements (chapitre R-3), le préambule du chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 1^{er} novembre 1980, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur de la mise à jour au 1^{er} novembre 1980 du chapitre C-60 des Lois refondues.

5.12 Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2021



5.13 Liste des membres du Conseil et de ses commissions

Les membres de la table du Conseil supérieur de l'éducation		
Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Lassonde, Maryse	Présidente	
Membres		
Bibaud, Lise	Consultante	2021
Bonneau, Josée	Directrice adjointe, École des sciences infirmières Ingram, Programmes d'études de premier cycle, Université McGill	2022
Boucher, Danielle	Présidente et consultante en gestion de l'éducation et en organisation apprenante, Éducatifs conseils	2023
Bourdon, Sylvain	Professeur titulaire, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2024
Brown, Gordon	Directeur des études, Cégep John Abbott	2022
Brunelle, Julie	Directrice du Service du secrétariat général des affaires corporatives et des communications, Centre de services scolaire Marie-Victorin	2021
Corbo, Claude	Ancien recteur, Université du Québec à Montréal	2022
Deschamps, Lyne*	Directrice générale (retraîtée), Fédération des comités de parents du Québec	2021
Dionne, Nathalie	Enseignante au secondaire, École des Vieux-Moulins, Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup	2022
Fortin Graham, Sylvie	Représentante de la communauté	2021
Fournier, Michelle	Directrice générale (retraîtée), Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries	2022
Habel, Malika	Directrice générale, Cégep de Maisonneuve	2022
Hétu, Michaël	Enseignant de français, Cégep André-Laurendeau	2021
Lainé, Amélie	Directrice des programmes et partenariats, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	2023
Larivière, Vincent	Professeur agrégé et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transformations de la communication savante, Université de Montréal	2022
Mireault, Fred-William	Étudiant au baccalauréat en science politique, Université de Montréal	2022
Nolin, Raymond	Enseignant au primaire, Centre de services scolaire de Montréal	2021
Petit, Benoit	Conseiller pédagogique, Service national du RÉCIT pour les gestionnaires scolaires, Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe	2024
Piché, Sébastien	Directeur adjoint des études, Service du registrariat et de l'organisation scolaire, Collège de Bois-de-Boulogne	2022
Schiehl, Eduardo	Professeur titulaire, Département des sciences comptables, HEC Montréal	2021
Sirois, Caroline	Directrice des services éducatifs, Collège de Lévis	2021
Membres adjoints d'office		
Bergeron, Simon	Sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux, Ministère de l'Enseignement supérieur	
Lepage, Josée	Sous-ministre adjointe au soutien aux élèves, pédagogie et services à l'enseignement, Ministère de l'Éducation	
Secrétaire générale		
Vigna, Christina	Secrétaire générale	

* À noter que M^{me} Lyne Deschamps a démissionné de ses fonctions au Conseil le 13 avril 2021.

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Fournier, Michelle	Présidente de la Commission, membre du Conseil	
Balladin, Najiah	Parent	2021
Bluteau, Johathan	Professeur agrégé, Université du Québec à Montréal	2021
Boutin, Jean-François	Professeur, Université du Québec à Rimouski, Campus de Lévis	2021
Brousseau, Benoit	Technicien en service de garde, Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	2021
Charpenet, Guillaume	Enseignant titulaire, Externat St-Jean-Berchmans	2022
Escriva, Inés	Directrice générale, Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga	2022
Fortin, Amélie	Directrice, École primaire Eurêka, Centre de services scolaire de Laval	2023
Gagnon, Brigitte	Conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	2022
Gilbert, Hélène	Directrice d'écoles primaires, Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue	2021
Julien, Anne	Directrice adjointe des services éducatifs (retraîtée), Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin	2021
Martin, Isabelle	Enseignante, École Saint-Isidore–Saint-Denis, Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay	2021
Moïse, Léna Céline	Psychologue, Commission scolaire English-Montréal	2022
Pineau, Nana Esther	Enseignante spécialiste en musique, École du Perce-Neige, Centre de services scolaire de Portneuf	2022
Soucy, Karine	Enseignante, Département de techniques d'éducation à l'enfance, Cégep de Rivière-du-Loup	2021
Coordonnatrice		
Couture, Carole		

* Au 31 mars 2021

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Petit, Benoit	Président de la Commission et membre du Conseil	
Allaire, Stéphane	Professeur en pratiques éducatives, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Chicoutimi	2021
Beauoyer-Pinsonneault, Laurence	Directrice, École secondaire St-Jean-Baptiste, Centre de services scolaire Marie-Victorin	2023
Berryman, Edward	Directeur, Collège Constituant à St-Lawrence, Champlain Regional College	2023
Granger, Nancy	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2023
Harnois, Valérie	Enseignante, Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2023
McCourt, Peggy	Directrice, École secondaire régionale Alexander Galt, Commission scolaire Eastern Townships	2021
Paul, Marlène	Enseignante, École secondaire Kassinu Mamu, Pekuakamiulnuatsh Takunikan	2022
Peterson, Nadine	Directrice générale, Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais	2022
Poirier, Anne-Marie	Chargée de cours et consultante en éducation	2022
Pouliot, Éric	Directeur, École Pointe-Lévy, Centre de services scolaire des Navigateurs	2021
Roy, Marc Patrick	Parent, Secteur du Centre de services scolaire de Laval	2023
Turcotte, Michel	Directeur adjoint, Service des ressources éducatives, Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	2022
Turmel, Virginie	Psychologue, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	2023
Coordonnatrice		
Caroline Nappert		

* Un poste vacant au 31 mars 2021

Les membres de la Commission de la recherche et de l'enseignement au collégial*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Habel, Malika	Présidente de la Commission et membre du Conseil	
Beauchamp, Michel Louis	Directeur général, Collège Lionel Groulx	2022
Bédard, Yves	Directeur général, Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda	2022
Bourgoin, Annie	Enseignante en français et littérature, Cégep de Rivière-du-Loup	2022
Hamel, Lucie	Directrice des études, Collège Shawinigan	2021
Julien Thouin, Verlane	Aide pédagogique individuelle, Cégep de Sherbrooke	2023
Lapostolle, Lynn	Directrice générale, Association pour la recherche au collégial	2021
Leblanc, Ugo	Directeur adjoint, Services aux étudiants, Cégep de Rimouski	2022
Lemay, Sylvie	Directrice des études, Collège Lafèche	2021
McDonnell, Valérie Lisa	Conseillère en services adaptés, Cégep John Abbott	2021
Plamondon, Chantal	Enseignante en techniques de physiothérapie, Cégep Marie-Victorin	2021
Robas, Dave-Juno	Étudiant en techniques de comptabilité et de gestion, Collège Ahuntsic	2021
Veillette, François	Enseignant, Département de biologie, Cégep Édouard Montpetit	2022
Villeneuve, Stéphane	Professeur, Département de didactique, Université du Québec à Montréal	2023
Coordonnatrice		
Bérubé, Katie		

* Au 31 mars 2021

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Corbo, Claude	Président de la Commission et membre du Conseil	
Bastien, Josée	Doyenne, Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université Laval	2022
Bensoussan, David	Professeur, École de technologie supérieure	2023
Chichekian, Tanya	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke, Campus de Longueuil	2023
Cooperberg, Elana	Doyenne du développement académique et de la recherche, Cégep Vanier	2023
Frasnelli, Johannes	Professeur titulaire, Département d'anatomie, Université du Québec à Trois-Rivières	2021
Garin, Élisabeth	Directrice du service de la planification et de la performance, Fonds de recherche du Québec	2021
Gélinas, Emma-Émilie	Vice-présidente, Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche	2022
Lou, Benjamin	Physiothérapeute et superviseur de stage, Université McGill	2022
Mailhot, Claude	Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Université de Montréal	2021
Maunier, Sophie	Chargée de cours, Université du Québec à Rimouski	2021
Michelot, Florent	Étudiant au doctorat en éducation, Université de Montréal	2022
Trudelle, Nancy-Sonia	Directrice, Direction de la recherche et de l'analyse, Office des professions du Québec	2021
Verspecht, Marie-Gaëlle	Étudiante à la maîtrise en arts, Université du Québec à Chicoutimi	2022
Coordonnatrice		
Hébert, Claudine		

* Au 31 mars 2021

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Bourdon, Sylvain	Président de la Commission et membre du Conseil	
Aghasi, Lida	Directrice générale, Centre social d'aide aux immigrants	2021
Ajji, Nabil	Conseiller d'orientation, École secondaire Hormisdas-Camelin, Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées	2022
Arcand, Sébastien	Professeur titulaire, Département de management, HEC Montréal	2023
Bégin, Rachel	Directrice adjointe des études, Cégep Limoilou	2022
Bernier, Amélie	Professeure en gestion des ressources humaines et en relations industrielles, Université TÉLUQ	2023
Fontaine-Dumais, Stéphanie	Conseillère en employabilité et développement des compétences, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	2023
Guité, Katia	Coordonnatrice, Services éducatifs jeunes et adultes, formation professionnelle et continue, Centre de services scolaire René-Lévesque	2022
Lavallée, Richard	Directeur, Service de la formation continue, service aux entreprises et activités internationales, Cégep André-Laurendeau	
Malric, Benoît	Directeur, Programme immigration, Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)	2023
Marquis, Julie	Conseillère syndicale, Service de recherche et de condition féminine, Confédération des syndicats nationaux (CSN)	2022
Melançon, François	Directeur général, Corporation de développement communautaire de l'Érable	2023
Ntsogo, Ambroise	Directeur adjoint, Centre d'éducation des adultes de LaSalle	2023
Richard, Gabrielle	Directrice, Service en employabilité, Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) de Montréal	2023
Turmel, Hélène	Enseignante, Centre Saint-Michel, Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke	2022
Coordonnateur		
Rousseau, Jean		

* Au 31 mars 2021

**Les membres du Comité du rapport sur l'état
et les besoins de l'éducation 2018-2020***

Nom	Fonction
Piché, Sébastien	Président du Comité et membre du Conseil
Alarcon-Buron, Matias	Étudiant au programme Sciences, lettres et arts, Collège de Maisonneuve
Beaudoin, Josée	Conseillère pédagogique, Services éducatifs des jeunes, Centre de services scolaire de la Capitale
Brown, Gordon	Directeur des études, Cégep John Abbott
Brunelle, Julie	Directrice, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications, Centre de services scolaire Marie-Victorin
Charland, Patrick	Professeur titulaire et cotitulaire de la Chaire UNESCO de développement curriculaire, Université du Québec à Montréal
Deschamps, Lyne	Directrice générale (retraîtée), Fédération des comités de parents du Québec
Julien Thouin, Verlane	Aide pédagogique individuelle, Cégep de Sherbrooke
Lambert, Mario	Chargé de cours agrégé, Département de mathématiques, Université de Sherbrooke
Michel, Marie-Josée	Orthopédagogue, Collège Marie-de-l'Incarnation
Nadeau-Tremblay, Sophie	Enseignante au primaire, Centre de services scolaire De La Jonquière
Papi, Cathia	Professeure, Département d'éducation, Université TÉLUQ
Petit, Jean-Michel	Enseignant, École secondaire Sainte-Gertrude, Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Saada, Jessica	Directrice des services éducatifs, Commission scolaire Riverside
St-Laurent, Hélène	Conseillère pédagogique en formation générale des adultes, Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Coordonnatrice	
Forget-Dubois, Nadine	

* Au 31 mars 2021

Les membres du Comité <i>ad hoc</i> interordres de la relève étudiante	
Nom	Fonction
Mireault, Fred-William	Étudiant au baccalauréat en science politique, Université de Montréal
Auger-LeBlanc, Émilie	Étudiante en Sciences humaines - profil Individu, Cégep Édouard Montpetit
Boulhian, Amine	Étudiant à la maîtrise en administration publique, École nationale d'administration publique
Byrne, Ashley	Étudiante au doctorat en administration et politiques de l'éducation, Université Laval
Charette, Marc-Antoine	Étudiant au doctorat en éducation, Université de Sherbrooke
Chevrier, Émile	Étudiant en informatique, profil Informatique de gestion, Cégep de Maisonneuve
Durand, Frédérick	Étudiant à la maîtrise en sécurité internationale, Université Laval
Maltais, Camille	Étudiante au baccalauréat en sociologie, Université de Montréal
Piquand, Isabelle	Étudiante au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, Université du Québec à Montréal
Responsable	
Sergerie, Marie-Noëlle	

* Au 31 mars 2021

5.14 Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, r. 1⁸), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des **membres** du Conseil supérieur de l'éducation.

Sont considérés comme administrateurs publics la ou le titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Les membres sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les règles de déontologie et les principes d'éthique prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables.

En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Principes d'éthique

2. Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.
3. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.
4. Les membres ont le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par le Conseil.

Ils ne peuvent poser des actes et des gestes ou émettre des commentaires qui iraient à leur encontre et qui pourraient ainsi porter atteinte à la réputation du Conseil.

Règles de déontologie

Rigueur, assiduité, civilité, probité et intégrité

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances avec rigueur, assiduité, civilité, probité et intégrité.

8 Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, a. 3.0.1).

Confidentialité et discrétion

6. Les membres sont tenus à la confidentialité et à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements auxquels ils ont accès ou dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

7. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil la ou le titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

8. Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
9. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

10. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.
11. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions si elle est élue ou s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

12. Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
13. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
14. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peut être accordé par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la ou du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.

15. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indus pour eux-mêmes ou un tiers.
16. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
17. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçus doit être retourné au donateur ou à l'État.
18. Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt à la présidente ou au président du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Propriété intellectuelle

19. La participation des membres aux travaux du Conseil menant à des publications ne leur confère pas un droit de propriété intellectuelle. Ils doivent respecter les règles en vigueur en cette matière.

Exclusivité de service

20. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
21. La ou le titulaire de la présidence du Conseil peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

22. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ainsi que les membres qui ont cessé d'exercer leurs fonctions doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de leurs fonctions antérieures au Conseil.
23. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ainsi que les membres qui ont cessé d'exercer leurs fonctions ne doivent pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel ils avaient des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

Il leur est interdit, dans l'année qui suit la fin de leurs fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel ils ont agi est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec le ou la titulaire de la présidence et les membres qui y sont visés dans l'année où ceux-ci ont quitté leurs fonctions.

Mesures d'application

24. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
25. La ou le titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
26. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
27. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'elle ou qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, à sa demande, se faire entendre sur le sujet.
28. Suivant la conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
29. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

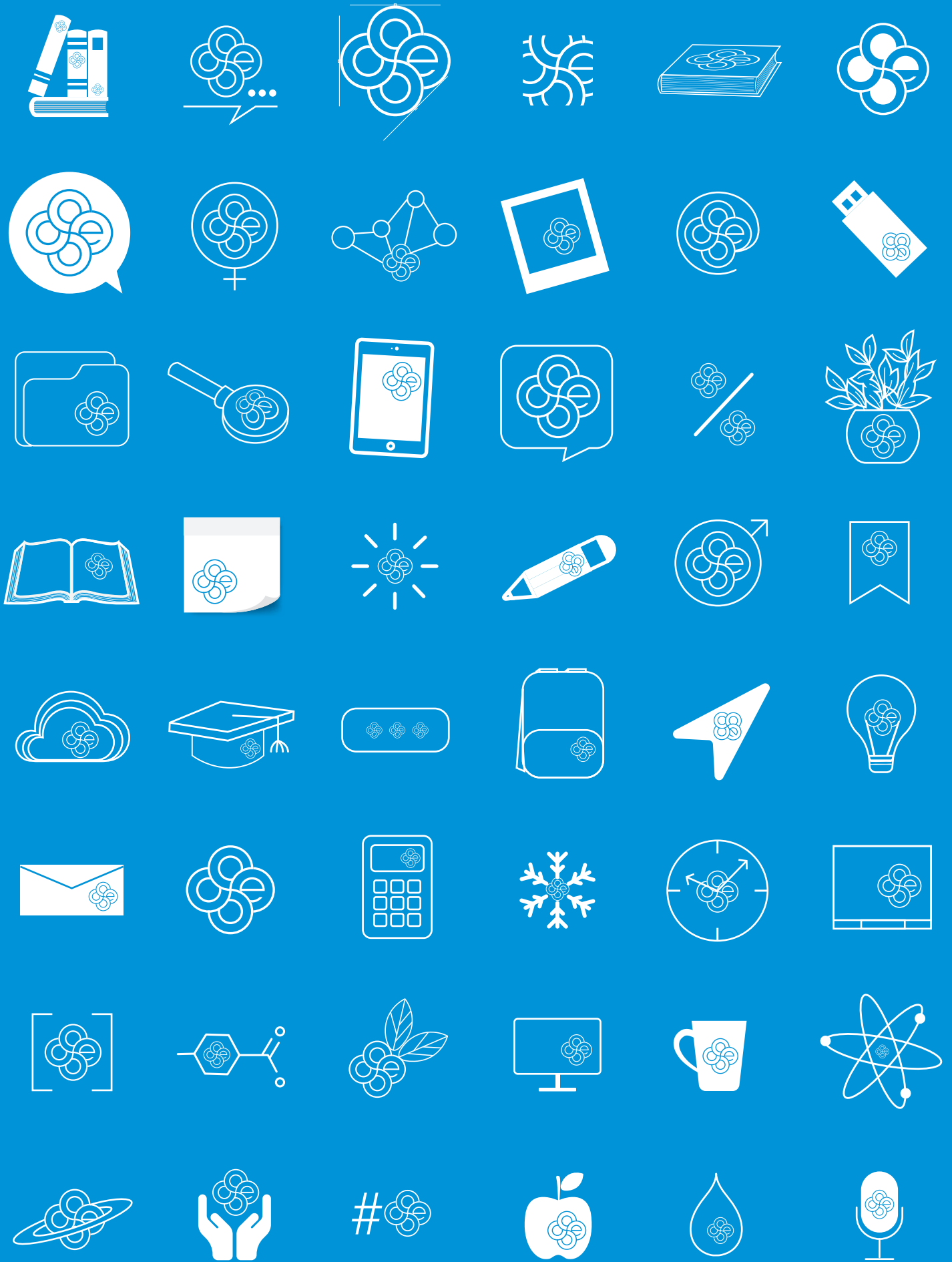
Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées): _____

Signature: _____

Date: _____



50-0802

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca